SM le Roi félicite l'Emir du Qatar à l'occasion de l'anniversaire de son accession au pouvoir

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations à l'Emir de l'Etat du Qatar, Son Altesse Cheikh Tamim Bin Hamad Al-Thani, à l'occasion de l'anniversaire de son accession au pouvoir.

Dans ce message, le Souverain exprime, en Son nom propre et en celui du peuple marocain, Ses chaleureuses félicitations et Ses sincères vœux de santé et de longue vie à l'Emir de l'Etat du Qatar, afin de continuer à mener, sous sa conduite, le peuple qatari frère vers davantage de progrès et de prospérité. Par la même occasion, Sa Majesté le Roi fait part de Sa haute appréciation des solides liens de fraternité unissant le Maroc et le Qatar, basés sur l'estime mutuelle et la coopération constructive, soulignant Sa ferme détermination à renforcer ces relations et à les hisser aux plus hauts niveaux, conformément aux ambitions communes et aux aspirations des deux peuples frères.

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia** Prix: 4 DH N°: 10544 Jeudi 26 Juin 2025

Le Groupe socialiste-Opposition ittihadie secoue le cocotier

Déclaration de patrimoine mode d'emploi

Refonte profonde du cadre législatif, extension du champ des assujettis à l'obligation déclarative, création d'une plateforme électronique dédiée…

El Hassan Lachguar met à l'index les failles de la mise en œuvre de la réforme du secteur des institutions et établissements publics

Pages 2-3

Driss Lachguar préside le 7ème Congrès provincial USFP/Agadir-Idaoutanan

L'USFP mobilise ses partenaires progressistes pour dire non à la dépalestinisation de la question palestinienne

A l'issue de sa réunion du mardi 24 juin, le Bureau politique de l'USFP a rendu public un communiqué, dans lequel le parti met en garde contre un basculement historique : celui de la dépalestinisation de la cause palestinienne. Alors que les négociations internationales s'enchaînent dans une logique de deals géostratégiques, et que la voix du peuple palestinien se voit marginalisée, voire confisquée, l'USFP rappelle que toute paix sans justice est une illusion.

Le communiqué annonce le lancement d'une campagne régionale, continentale et internationale de sensibilisation et de mobilisation, portée par les réseaux socialistes, progressistes et démocratiques à travers le monde, pour replacer la Palestine au cœur des équations politiques. En s'appuyant sur ses partenaires et sur l'héritage diplomatique du Royaume, l'USFP appelle aussi à briser l'impasse actuelle et réaffirmer le droit imprescriptible des Palestiniens à un État libre et souverain, avec Al-Qods-Est pour capitale.

Une déclaration d'une rare densité politique et un communiqué claire et percutant à lire en intégralité dans notre prochaine édition.

Actualité

El Hassan Lachguar met à l'index les failles de la mise en œuvre de la réforme du secteur des institutions et établissements publics

Le déploiement actif et toujours ciblé de l'opposition ittihadie dénote de l'observation militante et institutionnelle par le Groupe socialiste-Opposition ittihadie à l'institution parlementaire de l'ensemble du processus de suivi et de contrôle de la gestion des affaires publiques.

C'est dans ce contexte que la commission de contrôle des finances publiques à la Chambre des représentants a tenu, à l'initiative du Groupe d'opposition ittihadie, une réunion dédiée à la discussion du retard enregistré quant à la mise en œuvre de la réforme globale et intégrée du secteur des entreprises et établissements publics, en présence de la ministre de l'Economie et des Finances et du directeur général de l'Agence nationale de la gestion stratégique des participations de l'Etat et du suivi de l'efficience de l'action des entreprises et établissements publics, Abdellatif Zeghnoune.

Lors de cette réunion, dans son intervention au nom du Groupe socialiste-Opposition ittihadie, le député parlementaire El Hassan Lachguar a souligné, de prime abord, que le retard de mise en œuvre de cette réforme suscite de grandes interrogations concernant l'opportunité temporelle le coût financier et la rentabilité économique et sociale de ce secteur stratégique incluant 57 instances dont les fonds représentent 80% de la globalité des fonds des entreprises et établissements publics et participent dans la proportion de 67% du chiffre d'affaires du secteur.

Par ailleurs, le parlementaire Lachguar a constaté la vulnérabilité de l'agenda temporel de la réforme en question et la titubation de l'émission des textes législatifs et réglementaires de même que l'échec manifeste du gouvernement en matière de transformation de tout établissement public en société participative ou de liquidation d'un nombre suffisant d'établissements infructueux. Il a également déploré, à cet égard, l'absence de critères de transparence et de mérite dans le processus de désignation des administrateurs autonomes, mais aussi la modicité de la représentativité des femmes dans les organes de la gouvernance.

L'intervenant usfpéiste a également indiqué que l'adhésion du Groupe ittihadi d'opposition à ce grand chantier n'est ni conjoncturelle, ni politicienne mais se manifeste au milieu d'un engagement de principe issu du référentiel de l'Union socialiste des forces populaires et de ses positions constantes quant à l'impératif de la réforme du secteur public compte tenu du fait qu'il constitue un pilier essentiel de la justice sociale et du développement économique…

Là-dessus, le parlementaire ittihadi El Hassan Lachguar a mis en avant que « notre préoccupation relative aux entreprises et établissements publics n'est point une réaction occasionnelle ou un luxe culturel dans un processus de débat politique conjoncturel mais constitue un volet fondamental de la philosophie et de la littérature de l'Union socialiste des forces populaires … »

Il a appelé, à cet égard, à prendre connaissance des documents et notes préparés par le parti des forces populaires ces dernières années aussi bien à l'occasion de révisions constitutionnelles, de programmes électoraux ou d'évènements organisationnels, mais aussi lors du colloque national de la fiscalité ou de la conception du nouveau modèle de développement… et également concernant les révisions attendues de la loi organique de la loi de Finances …

« Tout cela pour que vous soyez convaincus de la constance de nos positions et de notre attachement à la nécessité d'inscrire le secteur public parmi les priorités du changement requis… », a-t-il martelé.

El Hassan Lachguar a, d'autre part, relevé que la cadence suivie par le gouvernement concernant cet important chantier traduit bien sa conception de l'approche de la réforme requise et manque dans son plus grand volet de mesure du temps, en tant que facteur bien déterminé mais aussi d'audace politique et d'esprit d'initiative de prise des décisions requises bien en dehors des calculs politiciens ayant trait aux élections (…)

Dans cette même veine, le député parlementaire membre du Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants, note que l'Agence nationale de la gestion stratégique des participations de l'Etat du suivi de l'efficience des entreprises et établissements publics est incapable exclusivement de concrétiser la réforme et parachever ses programmes en l'absence d'un recours à une politique gouvernementale claire et précise, encadrant l'action des secteurs ministériels directement concernés, tout en fixant un agenda consensuel pour la réalisation de toutes les étapes du processus, une politique à même d'élever le rythme de l'élaboration des textes législatifs et organiques inclus dans la loi-cadre ou nécessités par la réforme.

A cet égard, l'intervenant usfpéiste a rappelé que l'attribution de l'action législative relève du gouvernement qui est tenu d'assumer sa responsabilité quant au parachèvement de l'arsenal juridique et l'émission des textes législatifs et organiques encadrant les processus de la mutation institutionnelle, de la création de pôles, d'amélioration de l'action, de contrôle et de développement du système contractuel et de liquidation…

D'autre part, en réaction aux exposés de la ministre et du directeur général, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants a rappelé que le processus de la réforme du secteur public ne peut être limité par les limites de la durée du mandat gouvernemental actuel mais se réfère bien à la dynamique lancée par le gouvernement de l'alternance et poursuivie à travers les rapports de la Cour des comptes, mais aussi les Orientations Royales successives depuis 2018, notamment le Discours du Trône de l'an 2020 ayant marqué un tournant décisif dans la définition des traits de ce chantier stratégique.

Et le Groupe d'opposition ittihadie de conclure en soulignant qu'il est et demeure un partenaire essentiel dans ce chantier ambitieux de réforme (…)

Rachid Meftah

Le Groupe socialiste-Opposition ittihadie secoue le cocotier

Déclaration de patrimoine mode d'emploi

Refonte profonde du cadre législatif, extension du champ des assujettis à l'obligation déclarative, création d'une plateforme électronique dédiée…

Dans un contexte politique marqué par des attentes croissantes de la part des citoyens en matière de transparence et de lutte contre la corruption, le Groupe socialiste–Opposition ittihadie à la Chambre des représentants vient d'initier une avancée législative majeure. Fidèle à son engagement historique en faveur d'une gouvernance démocratique et éthique, le Groupe parlementaire de l'USFP a déposé une série de propositions de loi audacieuses, structurées et résolument modernes, visant à renforcer les mécanismes de déclaration obligatoire de patrimoine et à consacrer une culture de transparence au sein de la chose publique.

L'enjeu dépasse de loin une simple réforme administrative ou technique. Il s'agit ici d'un projet de société, d'une volonté assumée de redonner confiance aux Marocains dans leurs institutions, de combattre les privilèges occultes et d'ériger la transparence en principe fondateur de l'action publique. Les propositions du Groupe socialiste–Opposition ittihadie ne sont pas des vœux pieux. Elles s'ancrent dans une lecture lucide des défis actuels, tant sur le plan national qu'international, et traduisent une ambition forte : faire de la déclaration de patrimoine un levier stratégique de moralisation de la vie publique.

Le cœur de la réforme proposée consiste en une refonte profonde du cadre législatif existant. Elle prévoit une extension significative du champ des assujettis à l'obligation déclarative, qui ne concernerait plus uniquement les membres du gouvernement et les parlementaires, mais également les présidents des conseils régionaux, les élus locaux, les membres de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle (HACA), ainsi que les responsables des chambres professionnelles et des collectivités territoriales. Une telle extension témoigne d'une volonté de ne laisser aucune zone d'ombre dans l'exercice des responsabilités publiques.

Mais l'innovation ne s'arrête pas là. L'un des apports les plus marquants de cette initiative réside dans la proposition d'une plateforme électronique dédiée à la déclaration de patrimoine. Une numérisation intégrale du dispositif est envisagée, en harmonie avec les recommandations formulées par la Cour des comptes dans son dernier rapport (2023-2024). Le numérique, ici, n'est pas qu'un outil d'efficacité ; il devient un garant de traçabilité, de rigueur et d'interopérabilité entre les différentes institutions de contrôle. C'est aussi une manière de rompre avec les lenteurs bureaucratiques, les procédures opaques et les zones grises qui ont souvent servi de refuge à des pratiques douteuses.

Ces propositions de loi s'attachent également à instaurer un rythme régulier pour les déclarations : tous les deux ou trois ans, ou à chaque changement significatif dans la situation professionnelle, patrimoniale ou fonctionnelle de l'élu ou du fonctionnaire concerné. Ce suivi périodique permettrait de détecter les enrichissements inexpliqués et d'alerter les organes de contrôle sur d'éventuelles dérives.

Dans un souci d'équilibre entre la nécessaire transparence et la protection des droits individuels, les propositions des députés ittihadis prévoient que les déclarations soient déposées sous pli fermé et que leur contenu ne puisse être utilisé que dans le strict cadre défini par la loi. Cette approche garantit le respect de la vie privée des déclarants tout en préservant l'intérêt supérieur de la collectivité. C'est une réponse réfléchie à ceux qui, de manière parfois opportuniste, opposent transparence et libertés individuelles.

Toutefois, les initiateurs de ce chantier législatif savent pertinemment que l'adoption de ces textes, aussi ambitieuse soit-elle, ne suffira pas à elle seule. Ils insistent sur la nécessité impérieuse d'adopter des textes réglementaires d'accompagnement, tels que les modèles standards de déclaration, les modalités de signature électronique, l'identifiant administratif unifié, ou encore les mécanismes de partage sécurisé de l'information entre les organes de contrôle. Autant d'éléments indispensables pour donner corps et crédibilité à cette nouvelle architecture de reddition des comptes.

L'approche défendue par le Groupe socialiste–Opposition ittihadie n'est ni technique ni circonstancielle. Elle repose sur une vision politique claire, ancrée dans les principes de l'USFP, parti profondément engagé dans la défense de la démocratie, de la justice sociale et de la moralisation de la vie publique. Ce n'est pas un hasard si cette initiative intervient à un moment où la société marocaine exprime une exigence croissante de rupture avec les pratiques anciennes, les privilèges indus et les collusions d'intérêts.

Le projet porté par les Ittihadis est une réponse politique à une crise de confiance institutionnelle. Il entend réaffirmer le lien fondamental entre responsabilité et reddition des comptes. Il propose une méthode : celle de la clarté, du droit et de l'institutionnalisation de la transparence. Et surtout, il incarne une promesse : celle de refonder le contrat entre les citoyens et ceux qui les représentent.

L'issue de cette réforme dépendra de plusieurs facteurs. Il faudra que le Parlement se montre à la hauteur de l'enjeu, qu'il sorte du calcul politicien pour embrasser l'intérêt général. Il faudra également que l'exécutif affiche une volonté ferme de soutenir et de mettre en œuvre ces dispositifs, sans complaisance ni compromis. Enfin, il appartiendra à la société civile, aux médias et aux institutions indépendantes de jouer pleinement leur rôle de vigie.

Si ces conditions sont réunies, alors cette initiative du Groupe socialiste–Opposition ittihadie pourrait bien marquer un tournant dans la gouvernance publique au Maroc. Un tournant vers plus de rigueur, plus d'éthique, plus de justice. Et si tel est le cas, l'USFP pourra légitimement en revendiquer la paternité, fidèle à sa tradition de combat pour un Maroc plus transparent, plus juste et plus démocratique.

Mehdi Ouassat

L'OMP organise un atelier sur les enjeux actuels et futurs de la réforme carcérale marocaine

Le Maroc est aujourd'hui à un tournant décisif quant à sa politique pénitentiaire. Dans un contexte de réformes législatives majeures, un dialogue actif s'installe entre institutions publiques et société civile pour repenser en profondeur le fonctionnement des établissements pénitentiaires et le traitement réservé aux personnes détenues. C'est dans cette dynamique que s'inscrit la récente rencontre organisée par l'Observatoire marocain des prisons (OMP), en partenariat avec Avocats Sans Frontières, autour de la loi n° 10.23 relative à l'organisation et au fonctionnement des établissements pénitentiaires.

Cet atelier de concertation a réuni un parterre d'acteurs institutionnels et civils : la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR), le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), des ONG, des avocats, des universitaires, des experts législatifs, ainsi que des représentants des médias. L'objectif étant de croiser les perspectives sur les enjeux actuels et futurs de la réforme carcérale marocaine.

Parmi les principales questions posées figure la conformité de la loi 10.23 aux normes pénitentiaires internationales. L'atelier a interrogé la capacité du texte à garantir une gestion plus humaine des lieux de détention, à assurer la dignité des détenus et à instaurer un équilibre entre la mission sécuritaire et les droits fondamentaux. Les discussions ont aussi porté sur l'interaction entre cette nouvelle loi et la loi 43.22 relative aux peines alternatives, ouvrant ainsi la voie à une justice plus réparatrice, moins punitive, et davantage tournée vers la réinsertion sociale.

Selon le nouveau président de l'OMP Abderrahmane Allali, la DGAPR est appelée à jouer un rôle central dans la mise en œuvre de ces réformes, notamment à travers le développement des peines alternatives (travaux d'intérêt général, contrôle judiciaire, etc.). Ces mécanismes, encore embryonnaires, représentent une avancée notable pour désengorger les prisons et humaniser la sanction pénale.

La réforme engage également une implication active de la société civile, non seulement comme force de proposition, mais aussi comme acteur de suivi et d'accompagnement. Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité de clarifier le rôle des ONG dans la mise en œuvre de la nouvelle législation, notamment via la formation, le plaidoyer, la veille juridique et le soutien psychologique ou éducatif des détenus.

Pour sa part, le bâtonnier Abderrahim El Jamai a mis l'accent sur un autre point crucial concernant la formation du personnel pénitentiaire. Pour lui, l'atelier a souligné l'importance de renforcer les compétences des agents, confrontés à des situations humaines complexes. Ces professionnels doivent bénéficier d'un encadrement continu, à la hauteur des exigences modernes de la gestion carcérale.

Il a également mis en lumière la nécessité de concilier le respect des droits humains des détenus avec les impératifs sécuritaires, insistant sur une approche équilibrée qui ne sacrifie ni l'ordre public ni la dignité humaine. La question du contrôle judiciaire, administratif et institutionnel de l'exécution des peines a été longuement débattue, tant elle est essentielle pour garantir la transparence et la redevabilité des institutions pénitentiaires.

A travers cet atelier, les participants ont souligné les opportunités offertes par la loi 10.23 pour moderniser la politique pénale marocaine, en répondant aux défis actuels: surpopulation carcérale, réinsertion sociale, respect des engagements internationaux du Maroc. Mais ils ont aussi rappelé que le chemin reste long, et que la réforme devra s'appuyer sur un engagement constant des pouvoirs publics, un dialogue structuré avec la société civile et une volonté politique affirmée.

Il est désormais clair que l'avenir des prisons marocaines ne peut se construire sans une vision globale, fondée sur la dignité humaine, la justice équitable et l'efficacité sociale. La réforme est lancée, mais elle devra s'accompagner d'un suivi rigoureux et d'une mobilisation de toutes les parties prenantes pour devenir une réalité durable.

H.T

Aurore Bergé : *La France et le Maroc entretiennent une relation ancienne et profonde et tournée vers l'avenir*

La France et le Maroc entretiennent une relation "ancienne, profonde et précieuse", appelée à se renforcer davantage face aux défis communs et tournée vers l'avenir, a affirmé, mardi à Casablanca, la ministre française déléguée chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, Aurore Bergé.

S'exprimant à l'occasion d'une rencontre avec la communauté française établie au Maroc, Mme Bergé a souligné que la visite d'Etat du Président Emmanuel Macron à l'invitation de SM le Roi Mohammed VI, en octobre 2024, a marqué une nouvelle étape dans le partenariat stratégique entre les deux pays.

Elle a insisté sur l'ambition partagée d'inscrire cette relation dans une dynamique renouvelée, fondée sur la confiance, le respect mutuel et la solidarité, notant que "la Méditerranée n'est pas une frontière mais un trait d'union", et que "l'Afrique, dont le Maroc est un acteur central, est au cœur des enjeux du 21è siècle".

La ministre a rappelé la vitalité des échanges humains et culturels entre les deux pays, relevant que plus de 43.000 élèves sont actuellement scolarisés dans les établissements français au Maroc, dont 70 % de nationalité marocaine, tandis que plus de 45.000 étudiants marocains poursuivent leurs études en France, représentant le premier contingent étranger dans les universités françaises.

Sur le plan économique, Mme Bergé a salué la solidité du partenariat entre la France et le Maroc, illustrée par un volume d'échanges commerciaux de près de 15 milliards d'euros. Elle a précisé que plus de 1.000 entreprises françaises sont implantées dans le Royaume, employant environ 150.000 Marocains.

La ministre a également évoqué la signature de 40 conventions en octobre dernier pour un montant total de 11 milliards d'euros, dont 6,3 milliards d'investissements français, couvrant des secteurs clés tels que les infrastructures, l'énergie, l'agriculture, la culture et la sécurité civile.

Dans ce cadre, elle a mis en avant la complémentarité stratégique entre les deux pays, appelant à renforcer l'inclusion économique, notamment à travers la promotion des talents féminins. Elle a salué à cet égard le fait que le Maroc forme aujourd'hui proportionnellement plus de femmes ingénieures que la France, estimant que ce modèle est porteur de performance et de résilience.

Par ailleurs, Mme Bergé a souligné le rôle central du Maroc dans la diplomatie féministe. Elle a salué l'adhésion du Royaume, en mai dernier, à la Coalition pour une politique étrangère féministe, aux côtés de la Slovénie, dans le cadre d'une initiative coprésidée par la France et la Colombie.

Elle a enfin rappelé que le Maroc constitue aujourd'hui le premier partenaire mondial de l'Agence française de développement (AFD), avec plus de 400 millions d'euros d'engagements annuels, traduisant une volonté commune de bâtir un avenir fondé sur un développement durable, équitable et inclusif.

Dans une déclaration à la MAP, l'ambassadeur de la République française au Maroc, Christophe Lecourtier a souligné que la relation bilatérale, telle que voulue par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président Emmanuel Macron, se construit autour de plusieurs axes complémentaires, notant que certains visent à renforcer les synergies sur des sujets offensifs comme l'industrialisation, l'énergie, la formation, ou encore le développement conjoint de l'Afrique subsaharienne.

L'ambassadeur a également mis en avant l'importance d'un dialogue permanent autour des valeurs communes, notamment sur les questions d'égalité, de lutte contre les discriminations et de place des femmes dans la société. La visite de Mme Bergé au Maroc, a-t-il précisé, s'inscrit pleinement dans cette dynamique, à travers des rencontres avec des responsables politiques, des acteurs économiques et associatifs à Rabat, Casablanca et Marrakech.

Le SG de l'ASEAN exprime son soutien indéfectible au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc

Le Secrétaire général de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Kao Kim Hourn, a exprimé, mardi à Rabat, son soutien indéfectible au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc.

Cette position a été exprimée dans le procès-verbal conjoint rendu public à l'issue de la rencontre entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et M. Kao, qui effectue une visite de travail au Maroc, du 24 au 26 juin.

Dans ce procès-verbal conjoint, les deux parties ont réaffirmé "leur soutien indéfectible aux principes du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est (TAC), y compris le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats membres de l'ONU, dont les Etats membres de l'ASEAN et le Maroc, ainsi que la non-ingérence dans les affaires intérieures et le règlement pacifique des différends".

Cette réunion entre les deux hauts responsables a été également l'occasion de réaffirmer l'excellence des relations entre le Royaume du Maroc et l'ASEAN, qui comprend les 10 pays de l'Asie du Sud-Est (Indonésie, Malaisie, Singapour, Thaïlande, Philippines, Brunei-Darussalam, Vietnam, Laos, Myanmar et Cambodge), ainsi que de discuter des actions à entreprendre pour renforcer les relations entre le Royaume et ce Groupement régional, tant sur le fond que sur la portée.

Ainsi, M. Kao, qui effectue sa première visite au Royaume et en Afrique, a exprimé sa haute appréciation des actions et de l'engagement du Maroc à renforcer la coopération avec l'ASEAN et ses Etats membres.

A cet égard, "il s'est félicité de la présence et de l'engagement du Maroc dans diverses structures des régions de l'ASEAN, telles que la Commission du fleuve Mékong (MRC), l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA), et l'Organisation des Ministres de l'Education de l'Asie du Sud-Est (SEAMEO)".

En outre, le Secrétaire général de l'ASEAN a noté avec satisfaction la participation active du Maroc à divers événements de cette organisation, notamment des séminaires et des ateliers liés, entre autres, aux droits de l'Homme, à la coopération économique, aux transports, à la protection sociale et au développement, à la connectivité et au développement des villes intelligentes.

Pour sa part, M. Bourita a souligné que le renforcement des relations entre le Maroc et l'ASEAN s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique de Sa Majesté le Roi Mohammed VI visant à diversifier les partenaires du Royaume et à promouvoir une coopération Sud-Sud forte et solidaire.

Il a réitéré la disposition du Maroc à soutenir et à collaborer avec l'ASEAN dans de nombreux secteurs, dans une approche gagnant-gagnant, aussi bien avec l'Organisation, qu'avec tous ses Etats membres.

Le ministre a exprimé ses remerciements au M. Kao et, à travers lui, aux Etats membres de cette Organisation, pour leur soutien à l'obtention par le Maroc, en septembre 2023, du statut de partenaire du dialogue sectoriel auprès de l'ASEAN.

Par ailleurs, les deux parties ont salué la tenue de la deuxième réunion du Comité mixte de coopération sectorielle ASEAN-Maroc (AM-JSCC) à Jakarta, le 27 novembre 2024, alors que la 3e session est prévue en novembre 2025.

Les deux responsables ont souligné l'importance des programmes de formation offerts par l'Institut marocain de formation, de recherche et d'études diplomatiques (IMFRED) aux diplomates des Etats membres de l'ASEAN et au Secrétariat de l'ASEAN.

Ils ont également salué les programmes de coopération fructueux existants entre les Etats membres de l'ASEAN et le Maroc, par l'intermédiaire de l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI), en faveur des Etats membres de l'ASEAN et des pays africains.

L'ASEAN est une organisation régionale qui comprend les 10 pays de l'Asie du Sud-Est, en l'occurrence, l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande, les Philippines, Brunei-Darussalam, le Vietnam, le Laos, le Myanmar et le Cambodge.

Kao Kim Hourn salue le leadership de SM le Roi Mohammed VI pour la promotion du développement socio-économique du Royaume

Le Secrétaire général de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Kao Kim Hourn, a salué le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour la promotion du développement socio-économique du Royaume, tout en exprimant son appréciation des Initiatives Royales en faveur de l'Afrique.

Cette position a été actée dans le procès-verbal conjoint sanctionnant la réunion entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et le SG de l'ASEAN.

Dans ce procès-verbal, M. Kao, qui effectue sa première visite au Maroc et en Afrique, a "salué le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour la promotion du développement social et économique afin d'assurer la stabilité, la prospérité et le développement continus du pays".

Le SG de l'ASEAN s'est, de même, "félicité des avancées socio-économiques et infrastructurelles majeures ainsi que des réformes réussies réalisées au Maroc".

M. Kao a, en outre, loué la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour le Continent africain, à travers les Initiatives Royales stratégiques.

Il a ainsi noté avec appréciation les initiatives atlantiques lancées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à savoir l'Initiative visant à permettre l'accès des Etats du Sahel à l'océan Atlantique, le gazoduc Africain Atlantique et l'Initiative des Etats africains Atlantiques.

De plus, le Secrétaire général de l'ASEAN a souligné que "les nombreux atouts du Maroc en font une plateforme attrayante pour le commerce et les investissements des gouvernements et des milieux d'affaires de l'ASEAN".

Il a précisé que "le partenariat entre les deux parties facilitera l'accès de l'ASEAN à l'espace africain et les opportunités offertes par les Initiatives Atlantiques dans la région".

Enfin, MM. Bourita et Kao sont convenus que le Maroc offre une porte d'entrée importante vers l'Afrique pour les Etats membres de l'ASEAN. De même, l'ASEAN représente une réelle opportunité pour le Maroc de développer et de s'ouvrir à une coopération économique accrue avec la région en particulier et avec l'Asie dans son ensemble.

Le président de la Chambre des conseillers salue le soutien du Parlement centraméricain à l'initiative d'autonomie

Le président de la Chambre des conseillers, Mohamed Ould Errachid, a exprimé mardi à San Salvador sa profonde gratitude pour les positions "nobles et fraternelles" exprimées par le Parlement centraméricain (Parlacen) au sujet de la question de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc.

S'exprimant lors du Forum économique sur l'investissement et le développement, organisé par le Parlacen en partenariat avec la Chambre des conseillers, M. Ould Errachid a salué la position du Parlement centraméricain, qui a affirmé son soutien constant aux droits légitimes et historiques du Royaume du Maroc sur son Sahara, tout en se félicitant du soutien apporté par le Parlacen à l'initiative marocaine d'autonomie comme étant la "seule solution réaliste et sérieuse" au conflit artificiel autour du Sahara marocain.

Lors de cette rencontre, dont la cérémonie d'ouverture a été présidée par le président de la Chambre des conseillers, le vice-président de la République du Salvador, Félix Ulloa, et le président du Parlacen, Carlos Hernandez, M. Ould Errachid a souligné que ce soutien témoigne de "l'estime" dont jouit le Royaume du Maroc sous le leadership clairvoyant de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, ainsi que d'une confiance inébranlable en son institution législative.

La dynamique des relations entre le Maroc et les pays d'Amérique centrale constitue un modèle avancé de partenariat Sud-Sud, fondé sur le respect mutuel et une volonté commune de consolider la coopération dans divers domaines, a-t-il ajouté.

Il a souligné que le Royaume poursuit, sous le leadership de Sa Majesté le Roi, son ouverture régionale et internationale, notant que les provinces du Sud sont devenues un modèle de développement avancé grâce à des projets structurants qui en font un pôle économique stratégique reliant l'Afrique à l'Amérique latine, y compris les pays d'Amérique centrale, et créant des opportunités pour le développement.

M. Ould Errachid conduit une délégation parlementaire aux travaux de ce forum économique, qui coïncide avec le dixième anniversaire de l'adhésion du Parlement marocain à cette organisation régionale en tant que membre observateur permanent.

Amina Bouayach : *La relation entre les entreprises et les droits de l'Homme, pierre angulaire pour parvenir à la justice sociale et promouvoir la sécurité humaine*

La relation entre les entreprises et les droits de l'Homme constitue la pierre angulaire pour parvenir à la justice sociale et promouvoir la sécurité humaine, a indiqué, mardi à Marrakech, la présidente du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), Amina Bouayach.

"La relation entre les entreprises et les droits de l'Homme est devenue une question stratégique centrale, qui ne se limite pas à des débats académiques ou institutionnels, mais qui constitue un point d'entrée essentiel pour la réalisation de la justice sociale et la promotion de la sécurité humaine", a relevé Mme Bouayach dans une allocution-vidéo à l'ouverture du Forum arabo-africain sur l'entreprise et les droits de l'Homme.

A cet égard, elle a rappelé que parmi les enjeux sur lesquels travaille le CNDH figurent la nécessité d'inclure les droits de l'Homme dans les cadres d'investissement internationaux, d'intégrer la question climatique dans les priorités des politiques économiques, d'aligner les Objectifs de développement durable (ODD) sur les obligations en matière de droits de l'Homme, d'impliquer les groupes vulnérables dans l'élaboration des politiques et d'accélérer l'adoption de la Convention internationale sur le droit au développement et les activités des entreprises.

A la lumière du dynamisme économique que connaît le Maroc, il est de plus en plus important d'intégrer la dimension des droits de l'Homme dans les grands projets, les infrastructures et les chaînes d'approvisionnement, en garantissant un environnement de travail décent, exempt de discrimination, respectant la dignité humaine et adhérant aux normes environnementales et sociales, a-t-elle soutenu.

Mme Bouayach a, en outre, mis en avant les piliers de la stratégie d'action du CNDH, notamment le soutien aux mesures volontaires et obligatoires visant à garantir que les entreprises respectent les droits de l'Homme, ainsi que la contribution à la préparation de la candidature du Maroc à l'organisation de la Coupe du monde, en adoptant une approche fondée sur les droits de l'Homme.

Elle a également évoqué le soutien à une stratégie nationale des droits de l'Homme intégrant la dimension des entreprises et des droits de l'Homme, ainsi que le plaidoyer en faveur d'une approche fondée sur les droits de l'Homme dans la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

La présidente du CNDH a, dans la foulée, fait savoir que le Forum arabo-africain sur l'entreprise et les droits de l'Homme se veut une occasion idoine pour réfléchir collectivement à la convergence entre les ODD à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

De son côté, le secrétaire général du Réseau arabe des institutions nationales des droits de l'Homme, Sultan bin Hassan Al-Jamali, a fait remarquer que la consécration d'une communauté inclusive et équitable et la garantie de la justice au sein des institutions économiques passent forcément par le respect des droits de l'Homme dans tous les domaines d'activité, dont celui de l'entrepreneuriat.

"Une meilleure protection des droits de l'Homme dans le cadre des activités des entreprises constitue un levier essentiel de développement durable et de création d'emploi et de la richesse", a-t-il enchaîné.

Dans le même sillage, Sid'Ahmed Bennan, Commissaire aux droits de l'Homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile en Mauritanie, a affirmé que ce forum représente une véritable occasion pour échanger les expertises et ouvrir de nouvelles perspectives pour développer la coopération régionale sur une thématique aussi importante liée aux droits humains et à la croissance économique durable.

Le développement économique durable ne peut réussir sans le respect des droits de l'Homme, la justice sociale et la participation collective dans la prise de décisions et la mise en œuvre des stratégies économiques, a-t-il dit, mettant l'accent sur l'importance du renforcement du rôle des institutions des droits de l'Homme et de la coopération entre les secteurs public et privé.

Pour sa part, Abdallah Al Dardari, sous-Secrétaire général des Nations Unies, Administrateur assistant du PNUD et Directeur régional du Bureau du PNUD pour les Etats arabes, a fait valoir que le développement économique et le respect des droits de l'Homme doivent aller de pair, notant que les entreprises sont avant tout des acteurs sociétaux ayant le pouvoir de préserver la dignité et le bien-être de millions de personnes.

"Lors des dernières décennies, de plus en plus de pays à travers le monde intègrent les principes des droits de l'Homme dans leurs lois et stratégies nationales en partenariat avec les entreprises", a-t-il ajouté dans une allocution-vidéo, appelant à la conjugaison d'efforts entre les gouvernements, les entités privées, les entreprises, les institutions financières, la société civile et les organisations des droits de l'Homme pour encourager toute initiative ou politique inclusive visant le développement économique respectant les droits fondamentaux.

A cet égard, Carla Haddad Mardini, directrice de la collecte de fonds privés et des partenariats de l'UNICEF, a fait observer que les entreprises ont le pouvoir et la responsabilité de jouer leur rôle comme force motrice de protection et promotion des droits de l'Homme, notamment les droits des enfants, relevant que le développement des sociétés et des entreprises est tributaire de la protection et la préservation des droits des enfants.

"De plus en plus d'entreprises intègrent les droits des employés et la protection de leurs droits dans leur chaîne d'approvisionnement et de production et dans leurs stratégies de développement durable et ce grâce aux actions et aux initiatives de l'UNICEF et ses partenaires dans les quatre coins du monde", a dit Mme Carla dans un message-vidéo.

Organisé par la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH), en partenariat avec plusieurs départements ministériels, institutions nationales et agences onusiennes, le Forum arabo-africain sur l'entreprise et les droits de l'Homme, marqué par la participation de plus de 200 personnalités issues de divers pays et horizons, a pour objectif d'encourager le dialogue et l'échange des expériences et de renforcer le respect des droits de l'Homme dans le cadre des activités des entreprises et l'appui au développement durable dans la région arabo-africaine.

Au CDH, hommage à feue Halima Ouarzazi, doyenne des femmes diplomates africaines

Le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme a rendu hommage, mardi à Genève, à la Marocaine Halima Ouarzazi, doyenne des femmes diplomates africaines, décédée le 14 mai dernier après une carrière riche dans la diplomatie et l'action multilatérale. "Les femmes, dans toute leur diversité, travaillent dans la diplomatie depuis des générations. Halima Ouarzazi, du Maroc, et Belela Herrera, de l'Uruguay, toutes deux récemment décédées, sont deux exemples parmi tant d'autres que nous chérissons", a déclaré la Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'hHomme, Nada Al-Nashif, à l'ouverture d'un événement de commémoration de la Journée internationale des femmes dans la diplomatie, organisé dans le cadre de la 59ème session du Conseil des Droits de l'Homme (CDH).

"Toutes deux ont consacré leur vie à la diplomatie, au multilatéralisme et aux droits de l'Homme à une époque où ces univers étaient essentiellement l'apanage des hommes", a ajouté Mme Al-Nashif.

Cet hommage, qui intervient une quarantaine de jours après sa disparition, est une reconnaissance internationale de la carrière de Feue Ouarzazi qui a été l'une des premières femmes africaines à occuper des postes de responsabilité dans les organismes onusiens.

En effet, la défunte a fait honneur à son pays en assumant de grandes responsabilités diplomatiques, en tant que Présidente de la troisième Commission des Nations Unies, experte auprès du Comité des Nations Unies contre l'apartheid et la discrimination raciale, membre du conseil et du comité exécutif de l'Institut International des Droits de l'Homme et en tant que membre experte de la Sous-Commission sur la prévention de la discrimination et la protection des minorités.

Feue Halima Ouarzazi a également eu droit à un hommage à travers une exposition de photographies organisée au Palais des Nations (24 juin-04 juillet), sous le thème "Femmes leaders du multilatéralisme et de la diplomatie". A noter qu'il s'agit de la première commémoration de la Journée internationale des femmes en diplomatie. Axé sur la suppression des obstacles au leadership des femmes dans les processus de paix, cet événement a été mandaté par une résolution adoptée par le CDH lors de sa 58ème session et dont le porte-plume a été le Maroc.

Portée par un groupe central transrégional comprenant le Chili, les Maldives, le Mexique, la Slovénie, l'Espagne et l'île Maurice, la résolution 58/15 du CDH consacre une priorité constante de la politique étrangère du Royaume : faire progresser l'égalité de genre dans la diplomatie ainsi que dans les enceintes multilatérales, en assurant aux femmes un accès égal aux sphères de décision, rappelle-t-on.

Dans son allocution, Mme Al-Nashif a, par ailleurs, regretté le faible nombre des femmes dans les postes diplomatiques de haut niveau, malgré leurs contributions avérées à la paix et à la résolution des conflits.

La Haute commissaire adjointe aux Droits de l'Homme a également appelé tous les États membres à faciliter la participation significative des femmes et à assurer la parité dans toutes les prises de décision concernant la paix et la sécurité.

De son côté, le groupe central, dont fait partie le Maroc, a appelé à la reconnaissance de la contribution et du rôle essentiel des femmes dans la prévention des conflits, les processus de paix et de réconciliation, les réponses aux catastrophes, ainsi que dans la promotion de processus décisionnels multilatéraux inclusifs, durables et efficaces, y compris au sein du CDH. Il a, en outre, demandé au Conseil d'envisager des mesures transformatrices pour garantir la participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité et de manière significative, ainsi que leur leadership et leur autonomisation dans tous les points de l'ordre du jour.

Gaza : Poursuite des campagnes marocaines d'aide aux familles palestiniennes les plus nécessiteuses

La première phase d'une campagne d'aide humanitaire, destinée aux familles les plus nécessiteuses de la bande de Gaza, a débuté lundi à al-Mawasi, près de Khan Younès, avec le soutien financier de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif et de l'Association marocaine de soutien à la reconstruction en Palestine. Cette opération consiste en la distribution de farine, d'huile, de légumineuses et de légumes frais, ainsi que d'eau potable par des camions-citernes.

En raison des conditions sécuritaires difficiles, cette opération se poursuivra par phases au profit de 1.000 familles palestiniennes déplacées dans les camps de l'ouest de Gaza, du gouvernorat central et de ses camps, ainsi que dans les camps surpeuplés d'al-Mawasi.

Dubravka Šuica : *Le Maroc et l'UE partagent une relation unique et un objectif commun d'approfondir leur partenariat*

Le Maroc et l'Union Européenne partagent une relation unique et un objectif commun d'approfondir leur partenariat, a affirmé, mardi, la Commissaire européenne à la Méditerranée, Dubravka Šuica.

"Nous partageons une relation unique et un objectif commun : approfondir notre partenariat", a écrit la responsable européenne sur son compte X, à l'issue d'un entretien téléphonique avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

L'entretien a porté notamment sur l'engagement du Maroc, un partenaire "clé et fiable" de l'UE, dans le Nouveau Pacte pour la Méditerranée.

"Nous poursuivrons nos échanges lors d'une visite prochainement au Maroc", a ajouté Mme Šuica.

Une référence dans la politique de voisinage de l'UE, Rabat et Bruxelles sont liés par un partenariat stratégique construit sur un socle solide de valeurs et de vision.

Il y a lieu de rappeler que les plus hautes instances européennes, à savoir l'ensemble des 27 chefs d'Etat et de gouvernement, la Présidente de la Commission et le Haut Représentant, avaient réaffirmé, l'"immense valeur" que l'UE accorde au partenariat stratégique avec le Maroc. Lors du Conseil européen du 17 octobre 2024, les 27 avaient souligné «qu'il est nécessaire de préserver et de continuer à renforcer les relations étroites avec le Maroc dans tous les domaines du partenariat Maroc-UE».

Plaidoyer pour un modèle économique arabo-africain respectueux des droits humains

L'importance de bâtir un modèle de développement économique respectueux des droits humains, de la transparence et de la justice sociale a été mise en avant, mardi à Marrakech, lors d'un segment de haut niveau, organisé dans le cadre du Forum arabo-africain sur l'entreprise et les droits de l'Homme.

Lors de ce panel, les intervenants, dont de hauts responsables d'institutions nationales et d'organisations internationales, ont mis en exergue la nécessité de considérer la lutte contre la corruption et la promotion des droits humains comme des piliers non négociables de toute stratégie économique.

Dans ce cadre, ils ont relevé que "le respect des droits fondamentaux, l'éthique des affaires et la bonne gouvernance ne sont pas des luxes moraux, mais des engagements clairs vis-à-vis de la loi".

Dans ce sens, l'ambassadeur, représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations unies à Genève, Omar Zniber, a relevé que "dans un contexte de mondialisation où les droits humains sont de plus en plus marqués par l'inégalité, il devient essentiel de renforcer la gouvernance économique des Etats pour mieux respecter ces droits et en promouvoir le développement".

Dans un message vidéo, M. Zniber a souligné que ces défis sont particulièrement aigus dans les pays en développement, confrontés à la nécessité d'assurer un pluralisme, une inclusion et une équité réels.

"C'est précisément en Afrique et dans notre région que la conciliation entre approche fondée sur les droits humains et stratégie économique, notamment pour les PME, s'impose avec une acuité toute particulière" a-t-il fait observer.

"Faire des bénéfices et lutter contre la corruption doivent constituer les deux piliers fondamentaux de toute stratégie d'entreprise", a relevé de son côté, le président de l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPLC), Mohamed Benalilou, affirmant que l'engagement contre la corruption n'est pas un luxe éthique, mais un engagement juridique clair et incontournable.

"Une entreprise qui minimise l'impact de ses activités sur les droits humains, ou qui fait preuve d'indulgence face aux dérives de sa chaîne de valeur, contribue directement à renforcer les inégalités, à consolider l'iniquité et à fragiliser les institutions", a-t-il ajouté, mettant l'accent sur les effets déstabilisateurs des relations opaques et des pratiques douteuses.

Lors de ce panel, les débats ont également mis en lumière, les défis spécifiques rencontrés par les pays en développement, notamment en Afrique, dans la mise en œuvre d'une gouvernance économique fondée sur l'équité, la diligence raisonnable et la transparence.

Dans ce cadre, les participants ont souligné que la consolidation d'approches intégrant à la fois compétitivité économique et respect des droits fondamentaux doivent être érigée en priorité.

Dans ce sens, ils ont plaidé pour la complémentarité entre les instruments juridiquement contraignants au niveau international et les initiatives volontaires, telles que les plans d'action nationaux, les dispositifs de certification sociale et les mécanismes de diligence raisonnable.

Une telle convergence, ont-ils estimé, permettrait de garantir une réponse globale, équitable et adaptée aux enjeux contemporains.

Organisé par la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH), en partenariat avec plusieurs départements ministériels, institutions nationales et agences onusiennes, le Forum arabo-africain sur l'entreprise et les droits de l'Homme vise à encourager le dialogue et l'échange des expériences et renforcer le respect des droits de l'Homme dans le cadre des activités des entreprises et l'appui au développement durable dans la région arabo-africaine.

Il vise également l'exploration des pistes de coopération régionale, de partage des bonnes pratiques ainsi que des leçons tirées de la mise en œuvre des Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme à même de renforcer l'engagement dans les dynamiques du développement durable dans la région arabo-africaine.

Plus de 200 personnalités participent à ce forum, représentant des pays des régions arabe et africaine, des organisations onusiennes, internationales et régionales, des entreprises publiques et privées, des institutions nationales des droits de l'Homme, des organisations de la société civile, ainsi que des chercheurs universitaires et des experts spécialisés.

Les panels du forum mettent en exergue les conditions et prérequis nationaux contribuant à une meilleure protection des droits de l'Homme dans le cadre des activités des entreprises.

Les Européens ont-ils encore un rôle à jouer dans l'affrontement en cours au Moyen-Orient ?

Donald Trump déclare la fin de l'affrontement entre Téhéran et Tel-Aviv, et, le même jour, exprime sa colère face au non-respect d'un cessez-le-feu par les deux parties. Ainsi va la vision du monde du locataire de la Maison Blanche : c'est lui qui décide de la guerre et de la paix, et le reste du monde doit exécuter et obéir. Bien sûr, ni Téhéran ni Tel-Aviv ne souhaitent contrarier Trump, chaque camp sachant qu'il en paierait le prix. Quant au reste du monde, il se retrouve en position de simple spectateur.

L'Europe, autrefois porteuse de nombreuses initiatives sur le dossier nucléaire iranien et au Moyen-Orient en général, est marginalisée de manière humiliante. Le président américain ne souhaite pas qu'elle prenne la moindre initiative sur ce dossier. Cela signifie aussi une mise à l'écart totale des institutions des Nations unies, réduites à n'émettre que des communiqués de condamnation, ou à se réunir pour rappeler les principes d'un ordre mondial désormais caduc.

Les alliés occidentaux de Washington ont été totalement écartés de toute prise de décision. Et ce qui inquiète le plus les Européens, c'est le fait de ne plus savoir ce que veut réellement le président américain. Dans son discours politique, il ne défend plus le «monde libre», n'évoque plus les valeurs démocratiques ni une vision morale de l'intervention extérieure, comme les capitales européennes s'y attendaient, ces principes ayant pourtant uni l'Occident depuis sa victoire lors de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, le président américain parle uniquement de puissance, de qui détient la force militaire, et donc la parole. Le droit international et la légitimité internationale sont rangés au placard.

Les Russes, qui ont lancé leur guerre contre l'Ukraine en février 2022, se réjouissent de cette administration américaine qui partage leur vision du monde : le plus fort décide, sans se soucier du droit international. Après l'attaque américaine contre les sites nucléaires iraniens, Moscou a saisi l'occasion pour mettre en évidence les contradictions de l'Occident et de Washington, leur politique du «deux poids, deux mesures», et la manière dont les Etats-Unis ont violé le droit international. Le ministère russe des Affaires étrangères a d'ailleurs déclaré: «La décision irresponsable de mener des frappes aériennes et de missiles sur le territoire d'un Etat souverain, quels que soient les prétextes invoqués, constitue une violation flagrante du droit international.»

La Russie s'est même proposée comme médiatrice entre les parties en conflit au Moyen-Orient, mettant en avant les bonnes relations que Vladimir Poutine entretient à la fois avec les dirigeants de Téhéran et de Tel-Aviv. Mais Téhéran n'a obtenu aucun privilège de Moscou, malgré les importantes aides militaires fournies pendant la guerre en Ukraine, notamment des drones et des missiles, qui ont permis à la Russie de réaliser quelques avancées limitées.

Si ce conflit a renforcé la position de Moscou, il a davantage affaibli celle de l'Europe, qui ne sait plus sur quel pied danser. L'administration américaine la marginalise, tout en l'obligeant à suivre les décisions imprévisibles de Donald Trump. Les frappes américaines contre les sites nucléaires iraniens dans la nuit du samedi 21 au dimanche 22 juin ont mis les dirigeants européens dans une position difficilement tenable. Aucun d'eux n'a condamné la décision du président américain de soutenir les frappes israéliennes, bien qu'elle contredise – et ridiculise même – les initiatives diplomatiques européennes menées à Genève pour éviter justement cette escalade. Washington n'a même pas pris la peine d'en informer ses plus proches alliés.

Après ces frappes, un vent de peur a soufflé sur l'Europe, craignant une escalade encore plus dangereuse au Moyen-Orient, pouvant entraîner une résurgence du terrorisme, et une nouvelle vague de migration et de réfugiés vers le Vieux Continent. Les principaux dirigeants européens se sont contentés d'un communiqué commun, signé par Emmanuel Macron, le chancelier allemand Friedrich Merz et le Premier ministre britannique Keir Starmer, dans lequel ils exhortent fermement l'Iran à «ne prendre aucune mesure supplémentaire susceptible de déstabiliser la région». Et d'ajouter : «Nous continuerons nos efforts diplomatiques conjoints pour désamorcer les tensions et éviter une escalade ou une extension du conflit». Une réaction bien timide face à une situation qui les dépasse.

Pour rappel, l'Europe avait réussi à conclure un accord sur le programme nucléaire iranien en 2015, en collaboration avec l'administration de Barack Obama. Mais Donald Trump s'est retiré de cet accord en 2018, l'a complètement saboté, et a imposé la vision israélienne à ce sujet.

Aujourd'hui, le président américain gère seul ce dossier, en menant des négociations directes avec Téhéran à Oman et en écartant les Européens. Ces négociations ont été interrompues après l'attaque israélienne contre l'Iran. Certains estiment même que ces discussions, et les déclarations américaines à leur sujet, ont facilité la frappe israélienne.

Désormais, les Européens sont écartés de manière humiliante des négociations avec Téhéran et n'ont plus aucun rôle à jouer. Ils sont même divisés sur la question d'éventuelles sanctions contre Israël, qui viole pourtant le droit international dans les territoires palestiniens occupés, et est accusé par les ONG et les organisations internationales de crimes de guerre et de génocide contre les Palestiniens.

L'Europe se contente d'observer, ce qui la rend de moins en moins crédible, et affaiblit son discours concernant la guerre russo-ukrainienne. Son insistance sur le droit international perd tout son sens dès lors qu'elle ne condamne pas l'attaque américaine contre l'Iran, menée en dehors de tout cadre légal. Cela la fait apparaître aux yeux du monde comme adepte du «deux poids, deux mesures», la plaçant hors du jeu international : elle ne défend pas réellement la légitimité internationale, ni s'aligne clairement sur la nouvelle position américaine.

Paris : Youssef Lahlali

Portrait

Le mariage de Jeff Bezos

Point d'orgue d'une transformation

Le fondateur d'Amazon Jeff Bezos a connu une métamorphose depuis sa rencontre avec Lauren Sanchez, qu'il va épouser cette semaine à Venise, devenant un membre éminent de la jet-set quand il était jadis un modèle de discrétion.

Leur histoire a commencé sur un air de scandale, amorcée alors que chacun était marié, Jeff Bezos depuis plus d'un quart de siècle à MacKenzie Scott.

> Côté vie privée, très discret pendant des décennies, Jeff Bezos se montre beaucoup plus régulièrement face aux caméras et aux photographes depuis cinq ans

En janvier 2019, celui qui était alors l'homme le plus riche du monde annonce sa séparation, tandis que Lauren Sanchez demande officiellement le divorce de l'agent hollywoodien Patrick Whitesell en avril.

L'hebdomadaire à sensation National Enquirer publie, fin janvier 2019, des SMS passionnés échangés entre Jeff Bezos et Lauren Sanchez et remontant au printemps 2018.

A 55 ans, l'ingénieur diplômé de Princeton est aussi à un tournant de sa vie professionnelle, prêt à passer la main à la tête d'Amazon à Andy Jassy, intronisé directeur général en juillet 2021.

Jeffrey Preston Jorgensen, de son nom de naissance (il prendra plus tard le patronyme de son beau-père), reste président exécutif du géant du commerce en ligne, mais n'est plus impliqué dans le quotidien d'Amazon.

L'entrepreneur a expliqué s'être mis en retrait pour privilégier la startup aérospatiale Blue Origin, qui a pris du retard sur son concurrent SpaceX mais qui a néanmoins réussi la première mission de son lanceur New Glenn en janvier 2025.

Il souhaitait également consacrer davantage de temps à ses oeuvres caritatives et a créé, en février 2020, le Earth Fund, un fonds destiné à lutter contre le changement climatique et qu'il a doté, en 2021, de 10 milliards de dollars.

Plutôt identifié comme démocrate, Jeff Bezos a semblé effectuer, depuis la campagne présidentielle américaine de 2024, un repositionnement similaire à celui opéré par le PDG de Meta, Mark Zuckerberg.

En octobre, il a interdit au Washington Post - quotidien qu'il a racheté en 2013 - de soutenir un candidat à la présidentielle. Puis en février, il a lancé une refonte des pages opinion, désormais dédiées à des tribunes favorables aux "libertés individuelles" et à "l'économie de marché".

Côté vie privée, très discret pendant des décennies, au point que les prénoms et les âges de trois de ses quatre enfants n'ont jamais été rendus publics, Jeff Bezos se montre beaucoup plus régulièrement face aux caméras et aux photographes depuis cinq ans.

Le couple Bezos-Sanchez est devenu un habitué des tapis rouges et autres événements mondains, mais aussi des lieux prisés des célébrités, des Oscars au Festival de Cannes, en passant par "Saint-Barth".

Dans le même temps, Jeff Bezos, aujourd'hui âgé de 61 ans, a troqué les tenues passe-partout et les costumes sombres pour des polos moulants.

Lauren Sanchez a posté, en 2023, une photo de lui en maillot de bain à bord de son yacht.

Sa relation avec Jeff Bezos a propulsé sur le devant de la scène cette ancienne journaliste de télévision de 55 ans, passée par l'émission people Extra et par la matinale de l'antenne locale de Fox à Los Angeles.

Cette mère de quatre enfants est aussi une femme d'affaires. Elle a fondé en 2016 une société spécialisée dans les tournages aériens, dont les services ont notamment été utilisés pour le film "Dunkerque" de Christopher Nolan.

"Ce milieu est dominé par les hommes", a-t-elle observé dans un entretien au magazine Hollywood Reporter, en 2017, "mais il n'y a rien de physique à piloter un hélicoptère. Il n'y a aucune raison pour que les femmes n'en soient pas."

> Le couple Bezos-Sanchez est devenu un habitué des tapis rouges et autres événements mondains, mais aussi des lieux prisés des célébrités, des Oscars au Festival de Cannes, en passant par "Saint-Barth"

Pilote chevronnée, elle a participé en avril à un vol spatial affrété par Blue Origin, uniquement habité par des femmes, dont la chanteuse Katy Perry, une proche, attendue à son mariage.

Banques marocaines en UE

Vers un accord Maroc–France en juillet sur la directive bancaire européenne

Une réunion avec le Trésor français est prévue en juillet en vue de finaliser un accord sur l'application de la directive européenne CRD VI qui prévoit l'interdiction pour les banques étrangères non établies dans l'Union européenne (UE) d'offrir des services bancaires du pays d'origine directement à leurs clients résidents dans un pays de l'Union, a annoncé, mardi à Rabat, le wali de Bank Al-Maghrib (BAM), Abdellatif Jouahri.

"Cette réunion a pour objectif de préserver l'activité de relais assurée par les banques marocaines en Europe", a expliqué M. Jouahri lors du point de presse tenu à l'issue de la 2ème réunion trimestrielle de 2025 du Conseil de BAM.

Cet accord, une fois validé par la Commission européenne, devrait ouvrir la voie à des discussions avec d'autres pays européens concernés, notamment l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie, et ce afin de permettre aux banques marocaines de poursuivre leurs activités au bénéfice des Marocains résidant à l'étranger et de leurs familles au Maroc, a-t-il soutenu.

Et de rappeler qu'une task-force regroupant le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, le ministère de l'Economie et des Finances, la Banque centrale et les banques marocaines a été mise en place pour défendre les intérêts nationaux, rapporte la MAP.

Cette cellule a multiplié les échanges avec la Commission européenne, notamment avec la direction en charge du dossier, et engagé un dialogue approfondi avec le Trésor français, aboutissant à une meilleure compréhension des enjeux de cette activité stratégique pour le Maroc, en particulier pour sa balance des paiements, a-t-il fait savoir.

Dans ce sillage, M. Jouahri a précisé que les prévisions relatives aux transferts des Marocains résidant à l'étranger intègrent une légère baisse en 2025, suivie d'une reprise en 2026, dans la perspective qu'à cette échéance, l'ensemble de la procédure, des clarifications et des ajustements liés à cette activité de relais soit finalisé.

Tenant compte de l'évolution de l'inflation à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix à moyen terme, de la nette accélération de la croissance non agricole et de l'ancrage des anticipations, le Conseil avait décidé, au regard des fortes incertitudes qui entourent les perspectives, de maintenir le taux directeur inchangé à 2,25%.

Le Conseil continuera de suivre de près la transmission de ses baisses récentes de ce taux, notamment vers les conditions de financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME), et de fonder ses décisions futures sur la base des données les plus actualisées.

Face aux fortes incertitudes qui entourent les perspectives

Bank Al-Maghrib maintient son taux directeur inchangé

Le Conseil de Bank Al-Maghrib (BAM) a maintenu son taux directeur inchangé à 2,25%, jouant ainsi la prudence face aux fortes incertitudes qui entourent les perspectives.

Il est important de rappeler que 63% des investisseurs institutionnels marocains sondés par BMCE Capital Global Research (BKGR) s'attendaient à une baisse du taux directeur. Ce scénario ne s'est toutefois pas concrétisé, puisque le Conseil de BAM a opté pour son maintien.

Rappelons également que la décision de la Banque centrale intervient après deux réductions consécutives du taux directeur décidées lors de sa première réunion trimestrielle de l'année en cours (18 mars 2025) et au terme de sa dernière session de l'année écoulée (17 décembre 2024).

Dans un communiqué publié à l'issue de sa deuxième réunion de l'année, tenue mardi 24 juin à Rabat, la Banque centrale a expliqué que sa décision tient compte de « l'évolution de l'inflation à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix à moyen terme, de la nette accélération de la croissance non agricole et de l'ancrage des anticipations ».

L'institution affirme qu'elle « continuera de suivre de près la transmission de ses baisses récentes de ce taux, notamment vers les conditions de financement des TPME, et de fonder ses décisions futures réunion par réunion sur la base des données les plus actualisées ».

Lors de cette session, le Conseil a annoncé qu'il a examiné et approuvé le rapport annuel sur la situation économique, monétaire et financière du pays ainsi que sur les activités de la Banque au titre de l'exercice 2024 et passé en revue le déroulement du déploiement du nouveau programme de soutien au financement bancaire de la TPE lancé en mars dernier et le projet de la charte dédiée à cette catégorie d'entreprises.

Le Conseil de BAM a par la suite analysé l'évolution de la conjoncture économique nationale et internationale et examiné les projections macroéconomiques à moyen terme de Bank Al-Maghrib.

Sur le plan international, le Conseil a noté le niveau exceptionnel d'incertitude, induit notamment par la nouvelle politique commerciale des Etats-Unis, les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient ainsi que la guerre Israël-Iran.

Au niveau national, BAM fait état d'une nette accélération du rythme de l'activité dans les secteurs non agricoles qui devrait se poursuivre à moyen terme, à la faveur notamment de l'investissement dans les infrastructures, dans le cadre des efforts consentis par le Maroc pour l'atténuation de l'impact du changement climatique et pour la préparation de l'accueil d'événements internationaux d'envergure à l'horizon 2030.

Pour le Conseil, « cette amélioration notable de la croissance non agricole devrait soutenir la reprise tangible de l'emploi observée au cours des derniers trimestres ».

L'inflation a de son côté marqué un très net ralentissement au cours des derniers mois, passant de 2% en moyenne au premier trimestre de cette année à 0,7% en avril puis à 0,4% en mai, suite principalement à la décélération de la hausse des prix des produits alimentaires, en particulier ceux des « viandes fraîches».

Selon les projections de BAM, l'inflation terminerait l'année 2025 sur une moyenne autour de 1% avant de s'établir à 1,8% en 2026 et sa composante sous-jacente devrait connaître une évolution similaire.

La croissance économique à 4,6% en 2025 et 4,4% en 2026

Analysant les données des comptes nationaux annuels publiés par le Haut-Commissariat au plan (HCP), le Conseil note que la croissance économique a atteint, 3,8% en 2024 et prévoit une nette accélération cette année à 4,6%, puis 4,4% en 2026.

De l'avis de BAM, « la valeur ajoutée agricole augmenterait de 5% en 2025, tenant compte d'une récolte céréalière estimée par le Département de l'agriculture à 44 millions de quintaux (MQx), puis de 3,2% en 2026, sous l'hypothèse d'une production céréalière moyenne de 50 MQx ».

A la faveur principalement d'une forte dynamique de l'investissement dans les infrastructures, le Conseil estime que la croissance des secteurs non agricoles avoisinerait 4,5% en 2025 et 2026.

Alain Bouithy

Maroc Telecom réalise avec succès sa première émission obligataire de 3 MMDH

Maroc Télécom a annoncé, mardi, le succès de sa première émission obligataire privée, pour un montant de 3 milliards de dirhams (MMDH) sur le marché marocain, dans le cadre de sa stratégie de transformation et d'optimisation financière. Cette opération, qui marque une étape importante dans l'histoire du Groupe, vise à renforcer sa structure financière afin d'accélérer le déploiement de projets à forte valeur ajoutée, indique Maroc Télécom dans un communiqué.

Réalisée sous forme de placement privé, l'émission a suscité un vif intérêt auprès des investisseurs institutionnels, se félicite le Groupe, notant que l'emprunt, d'une maturité de deux ans avec un remboursement in fine, a été émis à un taux fixe de 2,37%, incluant une prime de risque de 20 points de base.

Ce succès reflète la solidité des fondamentaux de Maroc Telecom, la robustesse de son modèle économique, ainsi que la confiance des marchés dans sa trajectoire de croissance durable, précise la même source.

DTFE : Emission par appel d'offres de BdT à court, moyen et long terme

Le Trésor devait procéder, mercredi, à l'émission par appel d'offres de bons du Trésor (BdT) à court, moyen et long terme, annonce la Direction du Trésor et des Finances extérieures (DTFE).

Il s'agit de bons à maturité de 26 semaines, ainsi que de 2, 10, 20 et 30 ans, précise la DTFE dans un communiqué.

Les bons de 2 ans doivent être cédés à un taux nominal de 2,2% et ceux de 10, 20 et 30 ans à des taux respectifs de 2,9%, 3,40% et 3,8%, précise la même source.

Le règlement de ces bons interviendra le 30 juin 2025. Le Trésor recevra les soumissions en taux pour les bons à 26 semaines, et en prix pour les autres maturités.

Rabat : L'ONMT tient son Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (CA) de l'Office national marocain du tourisme (ONMT) s'est réuni, mardi à Rabat, sous la présidence de la ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire, Fatim-Zahra Ammor.

Selon un communiqué de l'Office, le CA a salué des résultats records et une trajectoire de croissance inédite, témoignant de la pleine efficacité de la stratégie déployée dans le cadre de la feuille de route du tourisme 2023-2026.

Le cap des 17,4 millions de touristes a été atteint en 2024, rappelle la même source, précisant qu'à fin mai 2025, les arrivées aux postes frontières ont progressé de 22% par rapport à l'année précédente et les nuitées touristiques ont augmenté de 17%.

"Les prochaines années seront déterminantes pour le développement touristique du Maroc. Avec la feuille de route 2023-2026, nous avons une trajectoire claire. Le cap est fixé sur 26 millions de touristes en 2030. Et pour atteindre cet objectif, les chantiers gouvernementaux sont divers, notamment le développement des infrastructures touristiques, l'amélioration de la qualité de service, et le renforcement de l'aérien point à point, qui est un axe prioritaire", a affirmé Mme Ammor.

Cette performance s'explique notamment par la puissance des leviers activés à l'international. Plus de 90% des sièges aériens programmés en 2024 sont issus de partenariats établis par l'ONMT, rapporte la MAP.

Les tour-opérateurs et OTA (Online Travel Agency – Agence de voyages en ligne) partenaires génèrent aujourd'hui les trois quarts des nuitées consommées par les touristes internationaux dans les hôtels classés.

L'année 2024 aura été celle de l'accélération de la stratégie "World Class Marketing", avec l'intégration de six nouvelles destinations au sein de la marque "Maroc, Terre de Lumière", le déploiement d'une nouvelle architecture de marques, des campagnes massives sur les marchés prioritaires et l'organisation d'événements d'envergure.

Le tourisme interne, quant à lui, s'est appuyé sur des actions inédites en matière de mobilité, notamment avec l'Office national des chemins de fer (ONCF) et une communication ciblée sur l'ensemble du territoire.

Dans le domaine digital, l'ONMT a renforcé sa capacité de production de contenus, intensifié les opérations d'influence, et multiplié les campagnes de notoriété sur l'ensemble des plateformes sociales, en synergie avec les grandes campagnes RP à l'international.

Sur le plan de l'aérien, les avancées sont considérables : +25% de sièges contractualisés en un an, ouverture de nouvelles routes long-courriers, consolidation de la présence de compagnies majeures et création de nouvelles bases au Maroc. La stratégie "Aérien x2" amorce désormais une nouvelle phase avec des signatures en cours pour la période 2026-2030 et l'ambition de franchir la barre des 13 millions de sièges dès 2025.

Le premier semestre 2025 confirme la pertinence de ces choix.

"En 2025, nos priorités s'élargissent : nous consolidons nos acquis tout en accélérant l'intégration régionale, la diversification des marchés et l'extension des routes aériennes. Plus que jamais, nous engageons le Maroc dans une dynamique de connectivité et d'innovation pour renforcer sa place parmi les grandes destinations mondiales", a souligné Achraf Fayda, directeur général de l'ONMT.

Le Maroc intègre désormais le Top 10 des destinations les plus citées dans l'esprit des touristes internationaux, avec un taux de considération de 54%.

La campagne mobilité enregistre un reach national de plus de 81%, la plateforme Ntla9awfbladna est refondue, et "Visit Morocco" est en cours de modernisation. L'effort de production de contenus se poursuit, porté par des bloggeurs, des influenceurs régionaux, et des outils numériques enrichis.

Sur le front des marchés, la conquête continue avec des roadshows, des conventions stratégiques, de nouveaux pavillons, la promotion de segments de niche, les percées dans les Amériques et en Asie, en plus des accords structurants avec Emirates, Delta Airlines ou encore Trip.com.

Le Maroc affirme sa présence dans les grands salons internationaux, tout en accueillant chez lui les plus grands réseaux de distribution. Enfin, la feuille de route du second semestre 2025 ouvre une nouvelle phase d'action avec le lancement de la campagne "Maroc, Terre de Football" dans le cadre d'un partenariat croisé inédit avec la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), mobilisation pour la CAN 2025, le développement d'une offre expérientielle régionale, une montée en puissance des plateformes digitales et la poursuite de l'effort d'animation à travers plus de 40 évènements nationaux.

Porté par une gouvernance renforcée, une vision claire, une stratégie offensive et un ancrage territorial accru, l'ONMT affirme plus que jamais son rôle de locomotive du tourisme marocain, déterminé à faire du Maroc une destination mondiale d'ici 2030.

A l'issue de la présentation, le procès-verbal du Conseil d'administration du 23 décembre 2024 et les comptes arrêtés au 31 décembre 2024, ainsi que le projet de résolutions ont été approuvés par l'ensemble des administrateurs, de même que son plan d'action pour le deuxième semestre 2025 et les projets structurants pour l'Office et la destination Maroc.

Le roadshow "WAM Morocco – Meet & Connect" fait escale à Casablanca

Un événement de networking de "WAM Morocco – Meet & Connect" a été tenu, lundi à Casablanca, pour donner un aperçu sur "World Advanced Manufacturing Morocco" (WAM Morocco), le plus grand salon du continent consacré à la technologie et aux start-up dans le domaine de la fabrication de pointe.

Cette rencontre, qui fait partie d'un roadshow de trois étapes (Casablanca le 23 juin, Kénitra le 24 juin et Tanger le 25 juin), a réuni les professionnels du secteur, les innovateurs et les visionnaires de l'industrie pour échanger sur la co-construction de l'avenir de l'industrialisation, de la fabrication avancée et des écosystèmes logistiques.

S'exprimant à cette occasion, Chakib Achour, représentant du Dubai World Trade Centre (DWTC) au Maroc pour GITEX Africa, a mis l'accent sur l'importance stratégique de cet événement qui applique le concept éprouvé de GITEX à l'industrie manufacturière.

"Nous sommes ravis de présenter l'événement que nous organisons pour l'année prochaine, le World Advanced Manufacturing Morocco, dédié à l'industrie du futur", a-t-il dit.

Pour sa part, Alexandria Robinson, directrice commerciale de DWTC, a souligné que "WAM Morocco" s'appuie sur l'expertise de Kaoun International, organisateur de GITEX Africa qui a accueilli 1.400 entreprises à Marrakech en avril dernier, rapporte la MAP.

"Nous prenons cette expertise et créons un salon tourné vers l'avenir de l'industrie", a-t-elle expliqué, précisant que l'événement offrira aux start-up participantes des prix d'une valeur de 51.000 dollars et facilitera leur rencontre avec des investisseurs.

L'événement mettra l'accent sur les technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle, l'informatique quantique, l'impression 3D, la blockchain et la réalité mixte, dans l'objectif de faire du Maroc un hub manufacturier compétitif et durable, a-t-elle fait savoir.

De son côté, Alex Nicholl, vice-président de DWTC, a rapporté que cette initiative bénéficie du soutien stratégique du ministère de l'Industrie et du Commerce, de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et de l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE), saluant l'engagement des autorités marocaines à développer l'écosystème industriel national.

M. Nicholl a également annoncé l'organisation de roadshows dans trois villes différentes en juillet, en collaboration avec le ministère et les partenaires stratégiques, pour expliquer la finalité de cette exposition internationale de logistique de classe mondiale.

"WAM Morocco" vise à rassembler sur une même plateforme les investisseurs, les start-up marocaines spécialisées dans l'industrie 4.0, les géants technologiques internationaux comme Huawei et Microsoft, ainsi que les opérateurs télécoms et les fournisseurs de solutions cloud et cybersécurité.

Selon les organisateurs, l'événement prévoit d'accueillir 350 exposants, dont 50% d'entreprises marocaines et 50% d'entreprises internationales, ainsi que plus de 200 start-up et 20.000 acheteurs corporatifs de haut niveau venus de 45 pays.

Il ciblera particulièrement les secteurs de l'automobile, de l'aérospatiale et défense, de la pharmacie et biotechnologie, de l'agroalimentaire, des énergies renouvelables, de la chaîne d'approvisionnement et logistique, de l'agriculture et du textile.

Au programme de cette manifestation de trois jours figurent des conférences avec plus de 150 intervenants, 100 heures de contenu et la participation de dirigeants et investisseurs, positionnant le Maroc comme destination privilégiée pour les investissements dans les industries manufacturières de nouvelle génération.

Art & culture

Diana Haddad : *Au Maroc, tout est beau : de l'hospitalité à la nature*

La chanteuse libanaise Diana Haddad a fait part, mardi à Rabat, de sa profonde admiration pour le Maroc, où la splendeur des paysages combine avec l'hospitalité de ses habitants. "Au Maroc, tout est beau : de l'hospitalité à la nature. Votre pays est merveilleux, votre civilisation est riche, votre amour est sincère, et votre hospitalité est mémorable", s'est-elle réjouie lors d'une conférence de presse tenue à l'Espace Villa des Arts en marge de sa participation à la 20e édition du Festival Mawazine.

Sourire aux lèvres, Diana Haddad a déclaré que sa relation avec le Royaume dépasse le cadre artistique dans la mesure où elle entretient des liens personnels et familiaux très forts vu que la plupart de ses amies sont marocaines et sa sœur est mariée à un Marocain.

"Cela m'a permis de mieux connaître les traditions de ce pays et de m'y attacher encore davantage", a-t-elle confié. En évoquant sa carrière, la chanteuse, qui promet une prestation artistique riche en surprises sur la scène Nahda, a insisté sur le rôle crucial de l'art en ces temps critiques. Pour elle, il est primordial d'apporter un peu de joie et d'espoir dans le cœur de tout un chacun. "L'art, au fond, traduit l'âme. C'est avant tout un moyen d'expression".

Par ailleurs, Diana Haddad a évoqué avec émotion les épreuves personnelles qui l'ont éloignée de la scène durant les trois dernières années, notamment la perte de ses parents suite à une longue maladie. Une période douloureuse qui a, selon elle, renforcé son lien profond avec l'art. "L'artiste ne peut pas se détacher des réalités de la vie. Il en est le reflet. Très souvent, c'est dans la douleur que naît l'inspiration", a-t-elle dit.

Aspirant entreprendre des projets à la fois innovants et authentiques, l'artiste libanaise a fait part de son admiration pour les talents marocains, se disant prête à collaborer avec eux à l'avenir.

Diana Haddad s'impose par la force de sa voix et sa maîtrise de plusieurs styles musicaux. Sur la scène arabe, elle occupe une place particulière grâce à des chansons qui résonnent toujours, peu importe l'âge. Parmi ses titres les plus emblématiques figurent Amanih, Law Yes'alouni, Ahl El Eshq et Chater, des chansons qui suscitent encore l'admiration de ses fans.

Cette année, elle a également lancé un duo avec le chanteur marocain Douzi (Ehda Habba) disponible sur YouTube ainsi que sur les principales plateformes numériques.

Placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la 20e édition du Festival "Mawazine-rythmes du monde" se tient du 20 au 28 juin, avec une programmation éclectique réunissant les plus grandes vedettes de la scène arabe et internationale, faisant de Rabat et Salé un carrefour d'échanges artistiques d'exception.

Ragheb Alama: *La culture marocaine, une grande source d'inspiration artistique*

Le Maroc, un pays à la culture foisonnante, à l'histoire séculaire et au peuple hospitalier, s'érige comme "une grande source d'inspiration artistique", a souligné mardi à Rabat l'artiste libanais Ragheb Alama.

S'exprimant lors d'une conférence de presse dans le cadre de sa participation à la 20e édition du Festival Mawazine-rythmes du monde, Ragheb Alama a indiqué que ses visites récurrentes au Royaume ne revêtent pas seulement une dimension artistique, mais reflètent une véritable rencontre avec une civilisation où l'architecture dialogue avec l'histoire et les traditions avec l'ouverture.

Il a dans ce sens salué les initiatives et les actions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur du rayonnement culturel et artistique du Royaume, un pays ouvert sur les diverses interactions et contributions culturelles.

Le chanteur libanais, à l'affiche mardi soir sur la scène Nahda, considère que "la sincérité demeure la pierre angulaire de toute réussite artistique", relevant que "l'artiste intelligent ne peut qu'être sincère, car le chemin le plus court vers le cœur du public passe par l'authenticité et non par la mise en scène".

Pour ce qui est de l'impact de l'intelligence artificielle sur le domaine musical, Ragheb Alama n'a pas caché son inquiétude face à ce qu'il a qualifié de "vedettes factices", estimant que certains outils technologiques favorisent aujourd'hui une célébrité virtuelle dépourvue de talent ou de profondeur.

"Le véritable art ne saurait être généré par l'intelligence artificielle. Il est le fruit du ressenti et de l'expérience humaine", a-t-il fait observer.

La scène Nahda vibre aux rythmes tarab de Shada Hassoun et rap de Nordo

La scène Nahda à Rabat a abrité, lundi soir, un spectacle artistique époustouflant, signé par la chanteuse maroco-irakienne Shada Hassoun et le rappeur tunisien Nordo, au grand bonheur du public qui a vibré aux rythmes du tarab et du rap.

Shada Hassoun a signé un retour remarquable au festival Mawazine après plus de douze ans d'absence, en gratifiant ses fans d'un concert inoubliable, dans le cadre de la 20e édition de ce festival international.

Accueillie sous une salve d'applaudissements, la chanteuse a ouvert son concert par une séquence musicale d'inspiration "gnawa", conférant une touche résolument marocaine à sa prestation.

Portée par sa voix chaleureuse et sa grande sensibilité, Shada Hassoun a renoué avec son public à travers une performance musicale riche, mêlant son propre répertoire à un éventail de styles issus du Machrek, du Maghreb et du Golfe, dans une démonstration éloquente de sa capacité à naviguer aisément entre plusieurs registres musicaux.

Parmi les titres interprétés, des chansons sentimentales plébiscitées par le public telles que "Laâyoune Ayniya", "Âl Âyn Moulayti", "Chaalha", "Rouh Mabghi Gharamak" et "Al Maghrib Ya Watanna", avant d'enchaîner avec des morceaux où authenticité musicale et arrangements modernes ont fusionné dans une belle harmonie.

Par la suite, le rappeur tunisien Nordo a enflammé la scène dans une ambiance électrique, lançant son concert avec des effets visuels et sonores saisissants, accompagné d'une entrée scénique chorégraphiée assurée par un groupe de danseurs, dans une harmonie visuelle en accord avec son univers musical.

Nordo a interprété une sélection de ses chansons les plus populaires aux paroles percutantes, dont "Ya Dounia" et "Arbouch", véhiculant des messages sociaux vibrants d'énergie juvénile et proches du vécu du public. Sa prestation a mis en évidence sa forte présence scénique et son interaction spontanée avec le public. Sa performance s'est démarquée par une richesse rythmique, alternant rap et électro populaire, dans une exécution soignée marquée par une excellente qualité sonore et une cohérence artistique bien maîtrisée.

Au-delà du chant, la prestation du rappeur tunisien s'est imposée comme un show complet, combinant performance chorégraphique, effets visuels et direction artistique rigoureuse, témoignant d'une parfaite maîtrise de la scène et de ses codes.

Marrakech fin prête pour vibrer au rythme du 54ème FNAP

De belles retrouvailles entre les arts populaires marocains et ceux du monde

La 54e édition du Festival National des Arts Populaires (FNAP), prévue à Marrakech du 3 au 7 juillet prochain, constituera une opportunité de rencontre et d'échange entre les arts populaires marocains et ceux du monde entier, ont affirmé les organisateurs de cette manifestation artistique.

Lors d'un point de presse, tenu lundi soir dans la Cité Ocre pour présenter les temps forts de cette édition, initiée par l'Association Le Grand Atlas sous le thème "Le patrimoine immatériel en mouvement", les organisateurs ont indiqué que cet événement connaîtra la participation de plus de 650 artistes répartis sur plus de 60 troupes folkloriques représentant les différentes régions du Royaume, ainsi que des groupes venus de Chine, du Sénégal et de Côte d'Ivoire.

> Mohamed Knidri
> *L'édition de cette année revêt une symbolique particulière puisqu'elle coïncide avec le 40ème anniversaire de la création de l'Association le Grand Atlas, fidèle depuis quatre décennies à sa mission de préservation de la mémoire culturelle du Maroc*

A cette occasion, le président de l'Association Le Grand Atlas, Mohamed Knidri, a mis en avant l'importance culturelle de cette manifestation emblématique, relevant que le FNAP se veut une plateforme vivante de valorisation de la richesse et de la diversité du patrimoine marocain, à travers ses danses, chants et musiques populaires qui contribuent à l'enracinement de l'identité marocaine et à la préservation de ses traditions séculaires.

Il a précisé que 30% des troupes participantes proviennent de Marrakech et de ses environs, ce qui reflète la forte présence de la ville hôte.

"L'édition de cette année revêt une symbolique particulière puisqu'elle coïncide avec le 40e anniversaire de la création de l'Association le Grand Atlas, fidèle depuis quatre décennies à sa mission de préservation de la mémoire culturelle du Maroc", a-t-il ajouté.

Par ailleurs, M. Knidri a estimé que le brassage culturel entre les troupes nationales et étrangères contribue à l'enrichissement de l'expérience artistique et au rayonnement international des arts marocains, tout en permettant aux participants étrangers de découvrir la valeur inestimable de ce patrimoine transmis de génération en génération.

La programmation du FNAP débutera par une parade qui aura lieu le 3 juillet prochain, depuis la place de l'hôtel de ville sur l'avenue Mohammed V, en passant par la place Jemaa El-Fna, jusqu'au Palais El Badii, où seront présentés des spectacles préliminaires mettant en avant l'aspect artistique, technique et l'harmonie des troupes participantes avant les représentations officielles.

En plus des spectacles principaux accueillis au Palais El Badii, des représentations artistiques se tiendront sur la place Moulay El Hassan à Bab Ighli, sur la place Guergarate dans le quartier Massira, ainsi qu'au cinéma "7è Art" dans la zone touristique de l'Agdal, permettant ainsi aux habitants de Marrakech et à ses visiteurs de vivre une expérience artistique riche et variée à travers plusieurs espaces.

Le public du festival, organisé en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication (Département de la Culture) et avec le soutien du Conseil préfectoral de Marrakech, du Conseil communal, du Conseil de la région Marrakech-Safi et de la commune de Mechouar-Kasbah, aura rendez-vous avec une soirée spéciale baptisée "Nuit des étoiles" le 7 juillet.

Cet événement mettra à l'honneur le métissage des genres musicaux à travers la fusion de l'art Gnaoua et des rythmes africains, ainsi qu'un hommage rendu à l'artiste Saida Charaf, en célébration de la femme marocaine et de la musique authentique qu'elle incarne.

Les films projetés au 25ème FICAK en débat

Au lendemain de la projection des films en compétition officielle de la 25e édition du Festival international du cinéma africain de Khouribga (FICAK), le complexe culturel Mohammed VI, QG du festival, passe le relais à la chambre de commerce pour accueillir les discussions et réflexions autour de ces œuvres cinématographiques.

Dans une ambiance conviviale, les échanges portent sur les différents aspects de la production cinématographique, des idées abordées jusqu'à la postproduction, en passant par l'écriture du scénario et le tournage.

Tout juste sortie de l'amphithéâtre où son film a été débattu, la réalisatrice togolaise, Angela Aquereburu Rabatel, dont le long-métrage "Mikoko" a été projeté, lundi, dans le cadre de la compétition officielle, s'est dite impressionnée par la qualité des échanges.

Dans une déclaration à la MAP, la cinéaste, également directrice de la télévision nationale béninoise, a salué la qualité des débats portant tant sur le fond que sur la forme, faisant remarquer que la pertinence des interventions dénote de l'intérêt porté aux films projetés dans le cadre de cet événement cinématographique africain d'envergure.

Cet exercice permet d'évaluer l'interaction du public avec les œuvres et d'approfondir la réflexion autour des thématiques abordées, a souligné la cinéaste qui compte à son actif plusieurs productions audiovisuelles.

Ravie de participer pour la première fois au FICAK, elle a fait part de sa joie de découvrir au Maroc des films représentant la pluralité et la richesse de l'Afrique.

Pour sa part, le critique de cinéma, Said El Mazouari, a indiqué à la MAP, que les discussions autour des films constituent un pilier fondamental du FICAK, affirmant que le festival s'est distingué, depuis sa création, par la profondeur des débats abordant le 7e art en Afrique, ses enjeux, ses défis et ses perspectives de développement.

Il a ajouté que le festival a su au fil des éditions tirer vers le haut la qualité des débats autour du cinéma africain, même durant les périodes où la production cinématographique africaine était limitée ou rare, soulignant que la ville de Khouribga a, dès le départ, accueilli des échanges riches réunissant critiques, spécialistes et passionnés.

M. El Mazouari a précisé que cette tradition se poursuit encore aujourd'hui, les débats s'étendant parfois au-delà de minuit, ce qui est rare dans les festivals cinématographiques à l'échelle mondiale, et témoigne du caractère singulier de ce rendez-vous cinématographique.

Concernant les films en lice lors de cette édition, le critique a souligné une nette diversité des participations, ce qui permet de refléter la diversité du continent.

Organisé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le FICAK 2025 (21-28 juin) accueille 350 cinéastes de 45 pays, dans une célébration de la création cinématographique africaine, de ses talents émergents et de ses mutations profondes.

Placée sous le signe "Du griot à l'algorithme, le cinéma évolue", cette édition entend ouvrir une réflexion de fond sur l'impact de l'IA sur les métiers, les récits et les imaginaires du 7e art à l'échelle du continent.

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

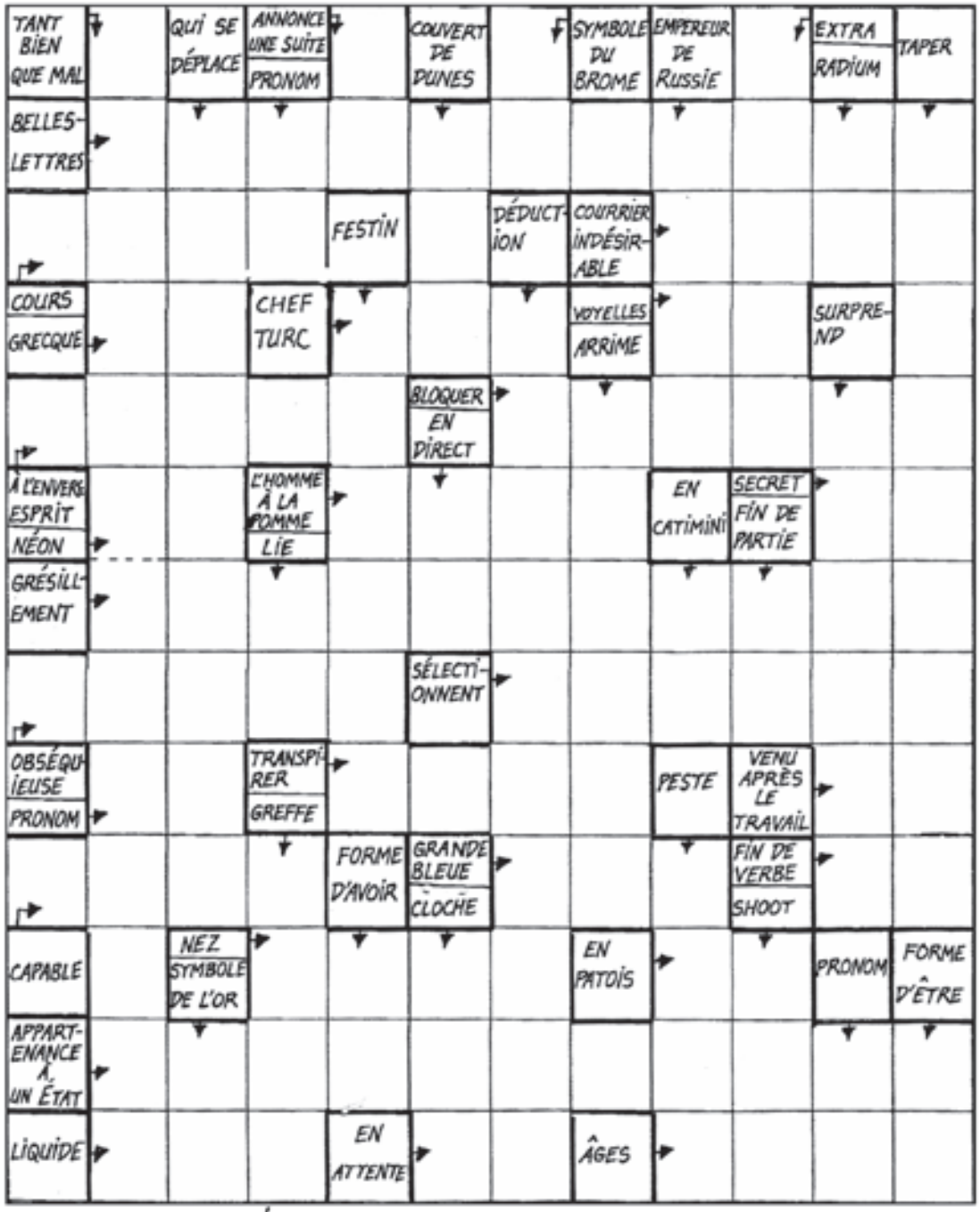

Solution mots flechés d'hier

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentahib
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Taiba

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katib (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncelibation@libe.ma
Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Daheran
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrébines

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse 130/64

Site web: www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

Mots croisés

HORIZONTALEMENT

1 - Organe du Christ
2 - Cri de bacchante – Borne positive
3 - Fanfaron – Agence de presse étêtée
4 - Le andalou – Déambuler
5 - Gaie – Terre en mer
6 - Serviette
7 - A moi ! – En les – Période
8 - Lentille – Trompe bébé
9 - Sans ruse aucune
10 - Filet de chasse – Plus secret

VERTICALEMENT

1 - Sans indulgence
2 - Gaiement
3 - Avec d'Espagne – Champion – Noble anglais
4 - Réserve – Sied
5 - Créateurs
6 - Franche – Eau d'Allemagne
7 - Vibration – Déplacée
8 - Points opposés – Aber – Renoi
9 - Parti de France – Affables
10 - Revenue à soi (Se ...)

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	S	T	E	R	E	O	T	Y	P	E
2	A	R	T	I	S	T	E	■	A	V
3	T	E	R	A	■	I	L	O	T	E
4	U	T	E	■	O	T	E	N	T	■
5	R	E	■	A	L	E	P	■	E	T
6	N	A	I	V	E	■	H	A	S	E
7	I	U	L	E	■	P	O	U	■	R
8	E	■	O	C	E	A	N	■	U	N
9	N	I	T	■	R	I	E	U	S	E
10	S	A	S	S	E	R	■	C	E	S

Grilles de sudoku

Facile

6	3			7		8		5
	7	8	4			9		2
			6					4
2	5		9	3				
4			1		7			6
				4	6		3	8
3					4			
8		9			1	6	2	
1		7		9			5	3

Moyen

		1						4
5	9			2		8		7
	7		5	1				3
		6	2	9	4			
			7	5	1	4		
9				7	2		4	
4		8		6			2	5
3						6		

Difficile

			7	5				
						5	3	6
		8		6			4	7
	6			4	7			
9			1		6			3
			5	3			7	
8	5			2		7		
7	2	4						
				7	9			

Expert

2						9		
5			3		6			
7	4					5	2	
		5			9			
6								7
			2			4		
	1	8					7	2
			8		1			9
		6						1

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	3	9	1	7	4	8	2	6
4	7	2	8	6	5	3	9	1
8	1	6	9	3	2	4	5	7
9	6	4	2	1	8	7	3	5
7	5	1	3	4	9	6	8	2
3	2	8	7	5	6	1	4	9
1	9	7	5	8	3	2	6	4
2	4	3	6	9	7	5	1	8
6	8	5	4	2	1	9	7	3

Moyen

5	4	3	9	7	2	8	6	1
6	2	1	3	8	4	7	5	9
7	8	9	6	1	5	3	2	4
3	1	7	5	6	9	4	8	2
2	6	5	8	4	3	1	9	7
4	9	8	1	2	7	5	3	6
9	7	4	2	5	8	6	1	3
8	3	6	4	9	1	2	7	5
1	5	2	7	3	6	9	4	8

Difficile

4	2	9	5	8	7	6	1	3
6	5	1	3	4	9	2	8	7
3	8	7	1	2	6	4	5	9
8	7	5	4	3	1	9	2	6
1	4	2	6	9	8	3	7	5
9	3	6	2	7	5	8	4	1
7	6	8	9	1	4	5	3	2
5	1	3	8	6	2	7	9	4
2	9	4	7	5	3	1	6	8

Expert

8	5	2	6	1	7	3	4	9
1	4	6	8	3	9	5	2	7
7	3	9	2	5	4	1	8	6
3	9	8	7	2	1	4	6	5
5	1	7	3	4	6	2	9	8
2	6	4	9	8	5	7	1	3
6	8	3	4	7	2	9	5	1
9	2	1	5	6	3	8	7	4
4	7	5	1	9	8	6	3	2

Royaume du Maroc
Université Hassan II – Casablanca
Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca
Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié N° 01F/ENSAM/2025
Relatif à L'Achat de Matériel et Logiciel Informatique dans le Cadre du Programme du Digital destiné à L'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca Relevant de L'Université Hassan II de Casablanca en Lot Unique
(Séance publique)

Le 07/07/2025 à 10h00min du matin, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca), à l'ouverture des plis de l'AO N° 01F/ENSAM/2025, relatif à L'Achat de Matériel et Logiciel Informatique dans le Cadre du Programme du Digital destiné à L'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca Relevant de L'Université Hassan II de Casablanca en Lot Unique.

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

- L'Estimation du Maitre d'ouvrage est :
• 492 000,00 Dhs TTC – Quatre Cent Quatre Vingt Douze Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises.
- Le cautionnement provisoire est fixé à :
• 9 000,00 Dhs – Neuf Mille Dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'Économie et des finances n° 1982-21 du 9 joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents peuvent déposer la documentation technique soit :
• Au bureau du service financier de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca. (sis à 150, Bd Nil Sidi Othmane Casablanca) contre délivrance par le maitre d'ouvrage d'un accusé de réception, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis fixée dans l'avis d'appel d'offres ;
• La remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relative au présent appel d'offres.

N° 4117/PA

Royaume du Maroc
Université Hassan II – Casablanca
Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca
Avis d'Appel d'offre ouvert national simplifié sur offre de prix N° 13IUH2C/2025
(Séance publique)

Le 07/07/2025 à 11h00min, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offre de prix N° 13IUH2C/2025 relatif à :
ACHAT DE MATERIELS SCIENTIFIQUES DESTINES A L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET METIERS DE CASABLANCA RELEVANT DE L'UNIVERSITE HASSAN II CASABLANCA EN 3 LOTS:
- Lot N°1 : Achat de matériel pour Génie Electrique
- Lot N°2 : Achat de matériel pour Génie Industriel
- Lot N°3 : Achat de matériel pour Génie Mécanique

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics :www.marchespublics.gov.ma.

• Montant du cautionnement provisoire est de :
- Lot N°1 : 6000, 00 Dhs – Six Mille Dirhams.
- Lot N°2 : 5 000, 00 Dhs – Cinq Mille Dirhams.
- Lot N°3 : 8 000, 00 Dhs – Huit mille Dirhams.

• Montant de l'Estimation des coûts des prestations est de :
- Lot N°1 : 370 800,00 Dhs TTC – Trois Cent Soixante Dix Mille Huit Cent Dirhams Toutes Taxes Comprises.
- Lot N°2 : 303 600,00Dhs TTC – Trois Cent Trois Mille Six Cent Dirhams Toutes Taxes Comprises.
- Lot N°3 : 481 560,00Dhs TTC – Quatre Cent Quatre Vingt et Un Mille Cinq Cent Soixante Dirhams Toutes Taxes Comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les concurrents peuvent déposer la documentation technique soit :
• Au bureau du service financier de la de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca (sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca) contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis fixée dans l'avis d'appel d'offres ;
• La remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relative au présent appel d'offres.

N° 4118/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE SIDI SLIMANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N° AOSS/09/2025

Le 10/07/2025 à 10h00mn, il sera procédé dans les bureaux du Service de l'Equipement du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane, Avenue Al Amn Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert Simplifié sur offres de prix, pour : Plan de campagne 2025 : Fourniture des matériaux de construction et émulsion de bitume pour l'entretien du réseau routier du SETL de Sidi Slimane.

Le dossier d'appel d'offres ouvert simplifié peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : « www.marchespublics.gov.ma. »

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 400,00 dhs « Deux Mille Quatre Cent Dirhams ».

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 154 560,00dhs (Cent Cinquante-Quatre Mille Cinq Cent Soixante Dirhams) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Le dépôt des plis ne peut être qu'électroniquement sur www.marchespublics.gov.ma en application de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n°1692-23 du 23/06/2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 4119/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE SIDI SLIMANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N° AOSS/10/2025

Le 10/07/2025 à 11h00mn, il sera procédé dans les bureaux du Service de l'Equipement du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane, Avenue Al Amn Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert Simplifié sur offres de prix, pour : Fourniture des panneaux de signalisation verticale pour le réseau routier relevant du SETL de Sidi Slimane (PC 2025) -Province de Sidi Slimane-.

Le dossier d'appel d'offres ouvert simplifié peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : « www.marchespublics.gov.ma. »

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1 600,00 dhs « Mille Six Cent Dirhams ».

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 82 800,00dhs (Quatre Vingt Deux Mille Huit Cent Dirhams) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Le dépôt des plis ne peut être qu'électroniquement sur www.marchespublics.gov.ma en application de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n°1692-23 du 23/06/2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 4120/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°AOSS/11/2025

Le **23/07/2025 à 10Heures**, il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Equipement du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour la réalisation des prestations suivantes :

Plan de campagne 2025 : Travaux de traitement des dégradations des routes : RP 4238 du PK41+800 au PK 50+000, RP 4260 du PK 00+000 au PK 18+220 et RR 409 du PK 17+000 au PK 39+500 en sections discontinues -Province de Sidi Slimane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les jours ouvrables à l'adresse suivante : Service de L'Equipement, du Transport et de la Logistique, service gestion et programmes, à Avenue Al Amn Sidi Slimane. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat **www.marchespublics.gov.ma**.

Le Cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de **Vingt-six mille dirhams (26 000,00dhs)** ; il doit être établi au nom du Service de l'Equipement du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane **et doit être dématérialisé.**

L'estimation du coût des travaux établie par le Service de l'Equipement du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane est fixée à la somme de : **Un million six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent dirhams (1 699 200,00 dhs TTC).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 4 et 10 du règlement de consultation.

-Le dépôt des plis ne peut être qu'électroniquement sur **www.marchespublics.gov.ma** en application à l'arrêté de enadarne la Ministre de l'Economie et des finances n° 1692 23 du 23/06/2023.

Dossier Technique comprenant:

Les concurrents doivent fournir une Copie du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises. Il est exigé le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes:

Secteur	Classe minimale	Qualificationsexigées
B	4	B3 ; B5 ; B6

N° 4121/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION DE CASABLANCA – SETTAT
PROVINCE DE BENSLIMANE
CERCLE DE BOUSKOURA
CAIDAT DE CHERRAT
COMMUNE DE CHERRAT

Avis d'Appel d'Offre ouvert sur offres des prix n° : 0005/2025

Le : Mercredi 23 Juillet 2025 à 11h il sera procédé dans la salle de réunion du président, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres des prix ayant pour objet : « La location des magasins de vente de viandes et poissons au souk hebdomadaire de la commune de Cherrat ».

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma ou être retiré du siège de la commune de Cherrat

L'estimation établie par le maître d'ouvrage est de déterminée comme suit :

Prix d'ouverture (en dirhams)	surface (mètre carré)	N° du magasin	N°	Prix d'ouverture (en dirhams)	surface (mètre carré)	N° du magasin	N°
(vente viandes) 900,00	9,20	31	31	(vente poisson) 850,00	16,42	1	1
(vente viandes) 550,00	10,52	32	32	(vente viandes) 800,00	15,79	2	2
(vente viandes) 600,00	11,28	33	33	(vente viandes) 800,00	15,22	3	3
(vente viandes) 650,00	12,03	34	34	(vente viandes) 750,00	14,66	4	4
(vente viandes) 650,00	12,36	35	35	(vente viandes) 750,00	14,17	5	5
(vente viandes) 750,00	14,17	36	36	(vente viandes) 650,00	12,36	6	6
(vente viandes) 750,00	14,66	37	37	(vente viandes) 650,00	12,03	7	7
(vente viandes) 800,00	15,22	38	38	(vente viandes) 600,00	11,28	8	8
(vente viandes) 800,00	15,79	39	39	(vente viandes) 550,00	10,52	9	9
(vente poisson) 850,00	16,42	40	40	(vente viandes) 500,00	9,95	10	10
(vente viandes) 850,00	16,42	41	41	(vente viandes) 500,00	9,95	11	11
(vente viandes) 800,00	15,79	42	42	(vente viandes) 550,00	10,52	12	12
(vente viandes) 800,00	15,22	43	43	(vente viandes) 600,00	11,28	13	13
(vente viandes) 750,00	14,66	44	44	(vente viandes) 650,00	12,03	14	14
(vente viandes) 750,00	14,17	45	45	(vente viandes) 650,00	12,36	15	15
(vente viandes) 650,00	12,36	46	46	(vente viandes) 750,00	14,17	16	16
(vente viandes) 650,00	12,03	47	47	(vente viandes) 750,00	14,17	17	17
(vente viandes) 600,00	11,28	48	48	(vente viandes) 800,00	15,22	18	18
(vente viandes) 550,00	10,52	49	49	(vente viandes) 800,00	15,79	19	19
(vente viandes) 500,00	9,95	50	50	(vente poisson) 850,00	16,42	20	20
(vente viandes) 500,00	9,95	51	51	(vente poisson) 850,00	16,42	21	21
(vente viandes) 550,00	10,52	52	52	(vente viandes) 800,00	15,79	22	22
(vente viandes) 600,00	11,28	53	53	(vente viandes) 800,00	15,22	23	23
(vente viandes) 650,00	12,03	54	54	(vente viandes) 750,00	14,66	24	24
(vente viandes) 650,00	12,36	55	55	(vente viandes) 750,00	14,17	25	25
(vente viandes) 750,00	14,17	56	56	(vente viandes) 650,00	12,36	26	26
(vente viandes) 750,00	14,66	57	57	(vente viandes) 650,00	12,03	27	27
(vente viandes) 800,00	15,22	58	58	(vente viandes) 600,00	11,28	28	28
(vente viandes) 800,00	15,79	59	59	(vente viandes) 550,00	10,52	29	29
(vente viandes) 850,00	16,42	60	60	(vente viandes) 500,00	9,95	30	30

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : Deux mille dirhams (2.000,00 dhs) pour chaque magasin.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics ou être déposé au siège de la commune de Cherrat

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 8-9 et 10 du règlement de consultation.

Aucune visite des lieux n'est programmée.

N° 4116/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSLIMANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° 12 /2025

Le 22/07/2025 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport et de la Logistique de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 12/2025 pour objet :
ETUDE DE CONSTRUCTION D'UN PONT ROUTIER SUR OUED NFIFKH à LA COMMUNE DE MELILA (PROVINCE DE BENSLIMANE--

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargée à partir du portail des marchés Publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma

L'estimation des couts des prestations établis par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de (264 000,00 dhs TTC) Deux cent soixante-quatre mille dirhams TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (3600,00) Trois mille six cents dhs

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :

N° 4122/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
SECRETARIAT GENERAL
PROVINCE D'OUARZAZATE
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE
N° 17/ INDH/2025

Le 08 Juillet 2025 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate, sis à Avenue Mohamed VI, Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert simplifié pour TRAVAUX DE MISE A NIVEAU D'UN CENTRE COMMERCIALISATION DES PRODUITS LOCAUX AU CENTRE SKOURA - PROVINCE OUARZAZATE

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics http:// www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maitre d'ouvrage est fixée à la somme de 277 308,00 dhs (Deux Cent Soixante-Dix-Sept Mille Trois Cent Huit Dirhams Et Zéro Centimes) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq Mille Dirhams (5.000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 4123/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL
N° 04/INDH/2025

Le 22/07/2025 à 10h00min, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM-SM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix relatif à : ACQUISITION DU MATERIEL DU CODING ET DE LA PLATFORME DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30.000,00 Dhs (Trente Milles Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.699.080,00 dhs « Un Million six cent quatre-vingt-dix-neuf Mille quatre-vingt Dirhams ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 châban 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la (D.A.S) province de Béni Mellal au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4126/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE
N° 05/INDH/2025

Le 09/07/2025 à 10h00min, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM-SM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix relatif à : ACQUISITION DU MOBILIER DES SALLES DE PRESCOLAIRE INTEGRE, PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 13.000,00 Dhs (Treize Milles Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 749.520,00 dhs « sept cent quarante-neuf mille cinq cent vingt Dirhams ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 châban 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4125/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX
N°45/2025/DGRID du 11/07/2025

La participation est réservée à la Très Petite, Petite et Moyenne Entreprise, Coopératives et Union des Coopératives et aux Auto-Entrepreneurs

Le 11/07/2025 à 11 Heures, Il sera procédé, dans la salle de réuniors de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sise au siège de l'ORMVA du Tadla, Quartier Administratif à Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n°45/2025/DGRID du 11/07/2025, pour la fourniture d'outillage, d'articles de dreguerie, de quincaillerie, d'électricité et de vidange.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le coût estimatif fixé par le maître d'ouvrage est de Cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-six dirhams toutes taxes comprises (183 786,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à Trois Mille Dirhams et Zéro Centime (3000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n°2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les catalogues exigés à l'article 8 du règlement de consultation par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés soit au Bureau d'ordre de l'ORMVA du Tadla et ce au plus tard le 10/07/2025 à 16 Heures ou remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces que les concurrents doivent fournir sont celles stipulées à l'article 5 du règlement de l'appel d'offres.

N° 4126/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Taroudant
Commune MACHRAA ELAIN
Direction Service
Bureau Budget, Comptabilité et Marché

Programme prévisionnel triennal Complémentaire 2025-2027

Maître d'ouvrage : Président de la Commune MACHRAA ELAIN
Année budgétaire : 2025

Le programme prévisionnel Complémentaire des marchés que le Président du conseil de la CT Machraa elain, Province de Taroudant envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2026 et 2027 est présenté ci- après:

a) Prestations de travaux

Année budgétaire 2025

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	AP TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SIEGE DE LA COMMUNE DE MACHRAA EL AIN.	COMMUNE MACHRAA EL AIN	915 184,00	Appel d'offres ouvert national	3ème Trimestre 2025	
2	FORAGE DE PUITS : TRAVAUX DE CREUSEMENT D'UN PUITS .	COMMUNE MACHRAA EL AIN	420 000,00	Appel d'offres ouvert national	3ème Trimestre 2025	
3	RESEAU D'ELECTRICITE ET OUVRAGES D'ECLAIRAGE PUBLIC : INSTALLATION DE POTEAUX ET CABLAGES .	COMMUNE MACHRAA EL AIN	300 000,00	Appel d'offres ouvert national	2ème Trimestre 2025	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dansle cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	/	/

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	/	/

b) Prestations de fournitures

Année budgétaire 2025

N°	Objet	Estimation prévisionnelle	Lieu de livraison	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	AP Acquisition d'un véhicule équipé de cages pour le ramassage des chiens errants.	340 000,00	COMMUNE MACHRAA EL AIN	Appel d'offres ouvert national	3ème Trimestre 2025	
2	Acquisitions Matriel informatique, logiciels et license électronique	75 028,50	COMMUNE MACHRAA EL AIN	Appel d'offres ouvert national	3ème Trimestre 2025	
3	Matériel technique : acquisition de matériel de collecte de déchets.	78 934,71	COMMUNE MACHRAA EL AIN	Appel d'offres ouvert national	3ème Trimestre 2025	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dansle cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire2026

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	/	/

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	/	/

a) Prestations de services

Année budgétaire 2025

N°	Objet	Estimation prévisionnelle	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période	Observation
1	Etude Technique	200 000,00	DOUARS DE LA COMMUNE	Bonde Commande	3ème Trimestre 2025	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dansle cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	/	/

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	/	/

N° 288/PC

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhamna
Avis d'appel d'offre ouvert simplifié n° 03/2025/BG

Le 08 juillet 2025 à 11H00, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert simplifié n° 03/2025/BG Pour : TRAVAUX D'AMENAGEMNT DES POSTES DE COMMANDEMENT AU NIVEAU DE LA PROVINCE RHAMNA
– CAIDAT SKHOUR
-CAIDA LOTA
-CAIDAT SIDI BOUOTHMANE
-2EME ARRONDISSEMENT

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de Un million cent quatre vingt dix huit mille cent soixante seize Dhs ttc 00 cts (1 198 176,00 Dhs).

Le cautionnement provisoire est de la somme de : vingt mille Dhs 00 cts (20 000,00 Dhs).

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°4 du règlement de consultation.

N° 4129/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhamna
Avis d'appel d'offre ouvert simplifié n° 07/2025/INDH

Le 08 juillet 2025 à 11H30, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert simplifié n° 07/2025/INDH Pour : Acquisition des pompes immergées au profit de la province Rhamna.

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf cent quarante cinq mille cent vingt Dhs 00 cts (945 120,00 Dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : dix huit mille Dhs 00 cts (18 000 Dhs)

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de consultation.

N° 4130/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhamna
Avis d'appel d'offre ouvert simplifié n° 09/2025/INDH

Le 08 juillet 2025 à 10H00, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert simplifié n° 09/2025/INDH Pour : EQUIPEMENT DES CENTRES DE PROTECTION SOCIALE IRADA - ALHAYAT - TLAUH

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de Sept cent vingt trois mille quatre cent quatre vingt Dhs ttc 00 cts (723 480,00 Dhs).

Le cautionnement provisoire est de la somme de : Quatorze mille Dhs 00 cts (14 000.00 Dhs).

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de consultation.

NB/Les prospectus et notices sont à déposer au plus tard le 07/07/2025 à 14 heurs.

N° 4131/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhamna
Avis d'appel d'offre ouvert simplifié n° 10/2025/INDH

Le 08 juillet 2025 à 10H30, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert international n° 10/2025/INDH Pour :Equipement des centres de protection sociale : Centre des sourds muets – Khoutwa

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq cent trente mille trois cent soixante quatre Dhs ttc 00 cts (530 364,00 Dhs).

Le cautionnement provisoire est de la somme de : Dix mille Dhs 00 cts (10 000,00 Dhs).

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de consultation.

NB/Les prospectus et notices sont à déposer au plus tard le ...07/07/2025 à 14 heurs.

N° 4132/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhamna
Avis d'appel d'offre ouvert international n° 11/2025/INDH

Le 29 juillet 2025 à 10.H00, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert international n° 06/2025/INDH Pour : Acquisition de trois ambulances au profit de la Province de Rhamna

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de Un million cent et un mille cent soixante huit Dhs (1 101 168,00 Dhs).

Le cautionnement provisoire est de la somme de : Vingt mille dhs (20 000,00 Dhs)

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°4 du règlement de consultation.

NB/Les prospectus et notices sont à déposer au plus tard le 28 /07/2025.....à 14H00 heurs.

N° 4133/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhamna
Avis d'appel d'offre ouvert international n° 12/2025/INDH

Le 29 Juillet 2025 à 10H30 , il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert international n° 12/2025/INDH Pour : Acquisition de quatre ambulances au profit de la Province de Rhamna

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de Un million quatre cent soixante huit mille deux cent vingt quatre Dhs (1 468 224,00 Dhs).

Le cautionnement provisoire est de la somme de : Vingt cinq mille dhs (25 000,00 Dhs)

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°4 du règlement de consultation.

NB/Les prospectus et notices sont à déposer au plus tard le 28/07/2025 à 14 heurs.

N° 4134/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA
COMMUNE DE TAMELALET

AVIS RECTIFICATIF
RELATIF A L'APPELS D'OFFRES OUVERT N°01/2025
(FOURNITURE DE MATERIELS ELECTRIQUES)

Le président de conseil communal de Tamelalet porte à la connaissance de tous les concurrents concernés que :

L'avis d'appel d'offres ouvert n° 01/2025 du 07/07/2025 à 11H ,

Relatif à la Fourniture de matériels électriques (pour entretien du réseau d'éclairage public) publié dans le journal de « libération » numéro 10531 du 11/06/2025, a été modifié comme suit :

-Remplacer le paragraphe dans l'avis :

« Les prospectus, notices ou autres documents techniques doivent être déposé par voie électronique conformément aux dispositions de l'article 135 du présent décret »,

Par le paragraphe suivant :

« Les prospectus, notices ou autre documents techniques sont mis dans un pli distinct déposé à la commune au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres. »

- Prendre, en considération les rectifications suivantes :

- **Au niveau règlement de consultation (RC) : Article n° 5 et 14**
- **Au niveau cahier des prescriptions spéciales (CPS) : Article n° 18**

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 et 14 du règlement de consultation.

-le reste est sans changement.

N° 4128/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'Essaouira
Pachalik de Tamanar
Commune de Tamanar
Direction des services

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° 02/2025

Le Mardi 22/07/2025 à 10 Heures et demi, il sera procédé en séance publique, dans le bureau du président de la Commune de Tamanar à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 02/2025, pour **Travaux d'alimentation en eau potable des douars périphériques au centre de Tamanar.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : **www.marchespublics.gov.ma**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **7.521.626,40 dhs « Sept millions cinq cent vingt et un mille six cent vingt six dhs, quarante centimes ».**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **150.000,00 DH (Cent cinquante milles dirhams).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation.

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres ce qui suit :

Secteur	Qualifications demandées	Classe demandée
C	C1	3
A	A6	

Les concurrents non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 4127/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
RÉGION DE
MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
CAIDAT EL GHIATE
COMMUNE EL GHIATE
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
SUR OFFRE DES
PRIX N°04/2025

Le Mardi 08 Juillet2025 à 11h00dumatin, il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune El Ghiate àl'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 04/2025 relatif à : L'Acquisition d'uncamion-satellitederamassagedes ordures ménagères pour la commune El Ghiate – Province de Safi-

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publicsaccessible à l'adressewww.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la sommedeà Trois cent soixante mille cent quarante-neufdirhams. (360 149 ,00Dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme desept milledirhams (7000.00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent êtreconformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail desmarchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus, notices ou catalogues exigés par le dossiers d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau technique de la commune El Ghiate au plus tard le jour ouvrable précédent la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9du règlement deconsultation.

N° 4135/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
E KHENIFRA
SECRETARIATGENERAL
DBM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°04/2025/BG

Le 24 Juillet 2025 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant : Travaux d'aménagement et d'installation aux postes de commandement : Caïdat Tighassaline et Caïdat Ait Ishaq – Province Khénifra

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le Maître d'ouvrage : M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 (Dix mille) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 589 668,00 (Cinq cent quatre-vingt-neuf mille six cent soixante huit) dirhams TTC.

N.B : Le présent appel d'offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 ,135 et 141 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et de l'arrêté du ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4136/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE YOUSSOUFIA
COMMUNE TERRITORIALE Jdour

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 04 /2025

Le 16 /07/2025à11H00, il sera procédé àlaalloderéunion de la commune jdoura l'ouverture des plis relatifs àl'appel d'offre sur offres des prix N°04/2025 du marché suivant :

N° du marche	OBJET	Estimation En MAD	Caution provisoire en MAD	Classe		
				Secteur	Qualification	Classe minimum
04/2025	*Travaux de construction d'une bibliothèque de proximité au centre de la commune de jdour*	2 294 202,00 TTC	45 800,00	A	A1&A2	4

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse :www.marchéspublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation le dépôt ou le retrait des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions desarticles30 à 35du décret N° 2-22-431 du 08 MARS 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voieélectronique dans le portail des marchés publicsaccessible à l'adressewww.marchéspublic.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation ;

N° 4140/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
SECRETARIATGENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°05/2025/BG

Le 24 Juillet 2025 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant :

Travaux d'aménagement et d'installation aux postes de commandement : 1ère, 2ème, 3ème et 4ème annexes administratives à la ville de Khénifra –province Khénifra

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
- Le Maître d'ouvrage : **M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra**
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **20 000,00 (Vingt mille) dirhams.**
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

1 119 192,00 (Un million cent dix neuf mille cent quatre-vingt-douze) dirhams TTC.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 ,135 et 141 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et de l'arrêté du ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
- Concernant le dossier technique :
  - Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivrée par le Ministère de l'Equipement et de l'Eau suivante :

Secteur	Classe	Qualification exigée
A	4	A5

N° 4137/PA

Royaume du Maroc
Ministère de
l'Equipement et de l'Eau

المملكة المغربية
وزارة التجهيز والماء

La Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport et de la Logistique de Tan-Tan

المديرية الإقليمية للتجهيز والنقل واللوجستيك بطانطان

Avis rectificatif

Objet : A.O.O.N n° 06/2025 relatif aux Travaux de signalisation verticale et horizontale de la route régionale n° 120 du PK 0+000 au PK 5+600 (Ex N1 du PK 1231+000 au PK 1236+600) dans la province de Tan-Tan

IL est porté à la connaissance du public que l'appel d'offre ouvert national n° 06/2025 publié au Journal Libération n°10542 du 24/06/2025 a été modifié comme suit :

1. L'estimation des coûts des travaux établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre Cent Soixante-Dix-Sept Mille Six Cent Soixante Dirhams ,00Cts (477 660.00 Dhs) TTC.

Au lieu de

Trois Cent Soixante Quatre Mille Huit Cent Soixante Dirhams, 00Cts (364 860.00 Dhs) TTC.

2. Le dossier d'appel d'offres est modifié.

Le reste sans changement

N° 4139/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
SECRETARIATGENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°06/2025/BG

Le 24 Juillet 2025 à 12 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant :

Travaux d'aménagement et d'installation aux postes de commandement : Caïdat Moha Ou Hammou Zayani, Caïdat Aguelmam Azegza et Caïdat Kaf Nsour – Province Khénifra

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
- Le Maître d'ouvrage : **M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra**
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **15 000,00 (Quinze mille) dirhams.**
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

888 128,40 (Huit cent quatre-vingt-huit mille cent vingt huit dirhams quarante centimes) TTC.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 ,135 et 141 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et de l'arrêté du ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
- Concernant le dossier technique :
  - Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivrée par le Ministère de l'Equipement et de l'Eau suivante :

Secteur	Classe	Qualification exigée
A	5	A5

N° 4138/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
BENSLIMANE
COMMUNE
DE BOUZNIKA
DIRECTION
DES SERVICES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL SUR
OFFRES DE PRIX
N° 05/2025/ SM
Réservé aux TPE, PME, coopérative, union de coopératives et auto -entrepreneur

Le lundi 21 juillet 2025 à 11 heures, il sera procédé dans la salle de réunion à la commune de Bouznika, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prixn°05/2025/SM du 21/07/2025 ayant pour objet : Equipement de la grande salle de réunion de la commune de Bouznika.

Le dossier d'appel d'offres doit être télécharge à partir du portail des marches publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : trois cent soixante et un mille cinq cent quatre-vingt-quatre dirhams zéro centime toutes taxes comprises. (361 584,00 dhs T.T.C).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de sept mille deux cent dirhams (7 200,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à34 et 135 du décret relatif aux marchés publics et l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 4143/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE
DU PRÉSCOLAIRE & DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'EDUCATION ET DE LA FORMATION
CASSABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRE DES PRIX
N° 07J/EXP/2025

1) Le mercredi 09 juillet 2025 à 11H : 30Min, il sera procédé à la salle des réunions de la direction provinciale du ministère de l'éducation national situé au N°1 rue Victor Hugo EL-JADIDA, à l'Ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres simplifié Ouvert sur offre de prix d'objet : Acquisition et pose des supports de plafond pour vidéo projecteur au profit des établissements pionniers relevant de la direction provinciale d'El-Jadida (2025-2026).

2) Le dossier d'Appel d'Offres peut être téléchargé à partir du portail des Marchés publics : www.marchespublics. gov.ma

3) Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 12 000.00 DH (douze mille dirhams)

4) L'estimation du coût des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée comme suit : 604 800,00 DH (six cent quatre mille huit cent dirhams).

5) Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32, 34, 35, 62 et 135 et Décret n° 2-22-431 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics

6) Les concurrents doivent envoyer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma , en application des dispositions du décret cité ci-dessus et l'arrêté n° 1692-23, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

7) Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 4144/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EDUCATION
NATIONALE
ET DU PRESCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADEMIE
REGIONALE
D'EDUCATION
& DE FORMATION
REGION SOUS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL A
MAJORATION
N° : 13/2025/EXP
En Lot Unique
« Séance publique »

Le 18/07/2025 à 10H00 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Souss Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta (BP 04) Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres international à majoration n° 13/2025/EXP , pour :
PRESTATION DE GARDIENNAGE DE 14 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (01 Ecole Primaire Pionnière , 09 Collèges, 02 Ecoles Communautaires) RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF SM A TAROUDANT.

Le cautionnement provisoire est fixé à: 17 000,00 (Dix Sept Mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- 1.139.065,20 Dhs (UN MILLIONS CENT TRENTE-NEUF MILLE SOIXANTE-CINQ DHS ET VINGT CENTIMES) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Dihija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail .

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématéria37lisation des procédures.

- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 4145/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EDUCATION
NATIONALE
ET DU PRESCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADEMIE
REGIONALE
D'EDUCATION
& DE FORMATION
REGION
DRAA-TAFILALET
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SIMPLIFIE N°
12/2025/ AREF-DT

Le 09/07/2025 à 10h00 Il sera procédé à la salle de réunion du siège de l'Académie Régionale d'Education et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres des prix n° : 12/2025/AREF-DT, pour : Prestation de la deuxième tranche de restauration destinée aux participants des sessions de formation organisées par L'AREF DRAA-TAFILALET.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma .

L'estimation des coûts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de (518 210.00 DHS TTC). CINQ CENT DIX-HUIT MILLE DEUX CENT DIX DIRHAMS ZÉRO CENTIME

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix mille dirhams (10 000.00dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 4146/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE BOULEMANE
CERCLE DE MISSOUR
CAIDAT DE MISSOUR
COMMUNE
DE OUIZEGHT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERTS SIMPLIFIE N° : 05/2025/CO

Le : Mercredi 09 juillet 2025 à 11 H, il sera procédé à la salle des réunions de la commune de Ouizeght, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres simplifié sur offres de prix N° : 05/2025/CO relatif à: ACQUISITION D'UNE TRACTOPELLE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE OUIZEGHT.

- Le maître d'ouvrage est : la commune Territoriale de Ouizeght.
- Les dossiers d'appels d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.
- L'estimation du maître d'ouvrage s'élève à la somme de : NEUF CENT MILLE DIRHAMS (900 000,00 dhs).
- Le cautionnement provisoire est fixé à la Somme de: quinze mille dirhams (15000,00 dhs).
- Le cautionnement provisoire doit être déposé par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances chargé du budget N° : 1692-23 (23 juin 2023).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°: 6 du règlement de consultation.

N° 4147/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MEDIOUNA
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
SERVICE TECHNIQUE

AVIS DE DEPOT

Le président de la commune de sidi Hajjaj oued Hassar annonce aux publics, qu'une enquête commodo et incommodo a été ouverte dans une durée de 15 jours à partir de la publication de l'avis au sujet d'une demande d'autorisation d'aménagement d'un **local Commercial en Superette** sis : **Lotissement AL BADR LOT N° 320 ET LOT N° 323** sidi Hajjaj oued Hassar province Mediouna TF N° : 254567/12 et 254570/12, Au nom de **Mr abdelhadi Majlouh, Hafid Moumen, Abdellah Abmine.**

A Cet effet un registre est mis à la disposition du public au service économique pour consigner toutes observations à ce sujet.

N° 4141/PA

Royaume du Maroc
Société de Développement Local
Grand Agadir pour la Mobilité
et les Déplacements Urbains
S.A

المملكة المغربية
شركة التنمية المحلية
أكادير الكبير للنقل والتنقلات الحضرية
ش.م

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS
(SEANCE PUBLIQUE)

Il sera procédé aux dates et heures ci-dessous, dans la salle de réunion de la Société de Développement Local Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements Urbains, sise aux bureaux N° 20-21-22, 2ième Étage Immeuble IGOUDAR Avenue des FAR Agadir, à l'ouverture en séance publique du pli relatif à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix ayant pour objet la réalisation de :

N° Appel d'offre	Désignation	Estimation En Dhs TTC	Caution Provisoire en Dhs	Réservé à la PME	Date d'ouverture des plis
17/2025/GAMDU	Acquisition et mise en service d'un Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageurs pour l'Exploitation du Réseau de Transport Urbain et Périurbain par Autobus au sein du Périmètre de l'établissement de coopération intercommunal AL IKTIQAA	8 750 000,00	130 000,00	Non	06 Août 2025 à 11h00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de la consultation et aux articles 27,28, 29 et 31 du règlement des marchés de la société. Ce règlement des marchés est téléchargeable dans le site de la société www.agadirmobilite.ma
Les concurrents peuvent :

- **Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Directeur Général de la SDL Grand Agadir pour la mobilité et les déplacements urbains SA, à l'adresse suivante : N°22, 2ième Étage Immeuble IGOUDAR Avenue des FAR - Agadir ;**
- **Soit déposer contre récépissé au Département Administratif et Financier bureau N°20, 2ième Étage Immeuble IGOUDAR Avenue des FAR - Agadir ;**
- **Soit les remettre au président de la Commission d'Appel d'Offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.**
- **Soit les déposer électroniquement via le portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de consultation.

Société de développement local Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements Urbains SA

N° 4142/PA

"«EXPOGRAPH» SARL / AU
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 02/06/2025, il a été institué une SARL / AU présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : "EXPOGRAPH"

Forme : SARL / AU.

Objet : Impression sur tous supports, Production et fabrication médiatiques. Travaux divers

Siège social : Rue Abou Oubayda Ibn Eljarah Appt N3 OUJDA.

Durée : 99 ans

Capital social : 100.000,00 Dirhams.

La gérance : Monsieur BOUJAADA ZAKARIA.

Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Bénéfices : L'associé unique procède à l'affectation du résultat conformément aux dispositions légales et décide de sa mise en paiement.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Oujda le 23/06/2025 Sous le numéro 7698.

N° 4148/PA

STE ITRI MAILLE
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte du 28 avril 2025 à Casablanca il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes.

1- DENOMINATION : " STE ITRI MAILLE "

2- FORME JURIDIQUE : S.A.R.L (AU)

3- OBJET : SOUS TRAITANCE DE MAILLE ET FABRICATION DE VETEMENTS IMPORT-EXPORT (marchand ou intermédiaire effectuant)

4- LA DUREE : 99 ans.

5- CAPITAL SOCIAL: 100 000.00 DHS

1) Mr : HAFID AHBIR 100.000.00 DHS

TOTAL: 100.000.00 DHS

6- GERANCE: Mr : HAFID AHBIR.

7- SIEGE SOCIAL: 5 BD ABDEELLAH BEN YASSINE IMM BELLEDONE ETG 5 N° 5 CASABLANCA.

8- Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 23/06/2025. sous N° 977201, RC N° 682553

Patente N° : 32503808

N° 4149/PA

STE «AHMED IMPORT-EXPORT» S.A.R.L AU
CLOTURE ET LIQUIDATION

I) – Aux termes de la décision extraordinaire en date du 22/05/2025, enregistrée à Al-Hoceima le 27/05/2025, l'associe unique de la société « AHMED IMPORT-EXPORT » S.A.R.L AU, inscrite au registre de commerce d'Al-Hoceima sous le N°3771, décide ce qui suit :

- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une réparation pour Solde de tout compte ;
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de la liquidation de la société ;

II) – Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1er instance d'Al-Hoceima, le 24/06/2025, Sous le N°185

Pour extrait et mention

Le liquidateur.

N° 4150/PA

MODIFICATION

I/- suivant au PV de l'AGE en date du 27/09/2024 de la société JAMOU GROUP SARL, il a été décidé :

- Dissolution anticipée suite à une cessation totale de l'activité.

II /-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de COMMERCE de CASABLANCA. le 11/11/2024 sous le numéro 942462.

N° 4151/PA

MODIFICATION

I/- suivant au PV de l'AGE en date du 17/03/2025 de la société LAVAGE VOITURE TIBARI SARL , il a été décidé :

- Dissolution anticipée suite à une cessation totale de l'activité.

II /-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de COMMERCE de CASABLANCA. le 16/04/2025 sous le numéro 967442.

N° 4152/PA

Constitution d'une - S.A.R.L AU-

Suivant acte sous seing privé ; il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée (AU) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « L EXPERT DES HOTTES » suivant certificat négatif N° 3040804 du 24/04/2025

- Forme juridique : S.A.R.L AU
- Capital : Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE (100 000,00) dirhams. Il est divisé en MILLE (1000) parts sociales de 100 dirhams chacune attribuées à Mme NORA SADIK
- Siege social : 26 AV MERS SULTAN ETG 1 APT3 20500 CASABLANCA
- Objet : La société a pour objet principal
- : ACTIVITE DE NETTOYAGE DEGRAISSAGE DES HOTTES DE CUISINES.
- .Durée 99 ans.
- Gérance
- Mme NORA SADIK
- Le dépôt légal a été effectué au registre du commerce du tribunal de Casablanca RC N° 682631 et enregistré .sous le N° 977525. le 23 juin 2025

Pour extrait et mention

N° 4153/PA

STE « THERMIQUE TRADE » S.A.R.L
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL SOCIAL DE 100.000.00 DHS
SIEGE SOCIAL : 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR ETAGE 2, APPARTEMENT N°4 CASABLANCA

« Au terme des Procès-verbaux de L'AGE de la société " THERMIQUE TRADE " S.A.R.L du 22/05/2025 enregistré Le 16/06/2025, les associés de ladite société ont décidé ce qui suit :

* La Cession de (250 Parts) dans la société par :

* Le Cédant : Mr BOULAHBAK SMAIL (250 Parts Sociales)

* Le Cessionnaire : Mr BOULAHBAK TARIK (250 Parts Sociales)

* La Modification des articles 6 et 8 des statuts

* La Mise à Jour des Statuts (suite aux différente modifications)

Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 23/06/2025 Sous N° 977367 dont R.C N° 661873 / Casablanca.

POUR EXTRAIT ET MENTION

LA GERANCE

N° 4154/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection sociale
CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL MOULAY YOUSSEF DE CASABLANCA
AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL SUR OFFRE DE PRIX N° 12/2025

Le 22/07/2025 à 10h30 il sera procédé, dans la salle des conférences de l'hôpital Moulay Youssef sis à 110 Bd Moulay Youssef à Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres international ouvert sur offre de prix n° 12/2025 du 22 / 07 /2025 pour : la préparation et la fourniture des repas aux malades et aux personnels de garde du centre hospitalier régional Moulay Youssef de Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des couts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :

-Montant minimum de : 1 041 700.00dhs (un million quarante et un mille sept cent dirhams TTC).

-Montant maximum de : 1 994 850.00 dhs (un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante dirhams TTC)

La caution provisoire est fixée à la somme de 39 800,00 DHS (trente-neuf mille huit cent Dhs)

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 4155/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DARAA-TAFILALET
PROVINCE D'ERRACHIDIA
CERCLE DE RISSANI
CAIDAT DE RISSANI
C.T DE BNI-MHAMED SIJILMASSA

Avis d'appel d'offres ouvert national Sur offres de prix N° 06/2025

Le 21 /07/2025 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions sis à la Commune de Bni-M'hamed Sijilmassa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 06/2025 pour : EXTENSION DE RESEAU BTA DE DIVERS KSOURS A LA C.T DE BNI-M'HAMED SIJILMASSA PROVINCE D'ERRACHIDIA EN LOT UNIQUE

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme

De : Cinq Cent Soixante Trois Mille Huit Cent Vingt Six dirhams et 24 Cts TTC (563 826.24 dhs) .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Onze Mille dirhams (11 000.00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www. marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 06 du règlement de consultation

N° 4156/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE D'INTERIEURE
PROVINCE DE TIZNIT
CERCLE D'ANEZI
CAIDAT IDA-GOUGMAR
COMMUNE IDAGOUGMAR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 05/2025

Le 01/08/2025 à 11 Heure, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune Idagougmar à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert 05/2025 pour : CONSTRUCTION DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS POUR PLUSIEURS DOUARS DANS LA COMMUNE IDAGOUGMAR, PROVINCE DE TIZNIT - RÉGION DE SOUSS-MASSA

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million neuf cent cinq mille deux cent quarante Dirhams Toutes Taxes Comprises (1 905 240,00 Dhs TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : 30 000,00 Dhs (trente mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma,

Le présent Appel d'Offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 4157/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE D'INTERIEURE
COMMUNE IDAGOUGMAR
CERCLE D'ANEZI
CAIDAT IDA-GOUGMAR
COMMUNE IDAGOUGMAR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 06/2025

Le 08/08/ 2025 à 10 H 00 MN, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Commune IDAGOUGMAR à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert 06/2025 pour les :

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR LA POPULATION DU DOUAR ISKLA CT IDA GOUGMAR.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent un mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (201 000,00 Dhs TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : 3 000,00 Dhs (six mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma,

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation

Le présent Appel d'Offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

N° 4158/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
POLE PROJETS LGV- DIRECTION SUPPORT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 25/033/PLGV
SEANCE PUBLIQUE D'OUVERTURE DES PLIS

Le **24/07/2025** à **09 heures**, il sera procédé dans les bureaux de l'Institut de Formation & Développement des Compétences de l'ONCF sis rue Mohamed TRIKI AGDAL RABAT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatif à :

Fourniture et installation des éléments de signalétique de la nouvelle gare de Hay Riad

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma et du site Web de l'ONCF à l'adresse www.oncf.ma. Les modifications du dossier d'appel d'offres sont consultables suivant les conditions précisées dans l'article « INTRODUCTION DE MODIFICATIONS » du règlement de consultation.

- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de **28 113,00 DH.**
- L'estimation des coûts des prestations, établie par le Maitre d'Ouvrage est fixée à la somme de **1 874 200,00 DH HT.**

Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, **obligatoirement, par voie électronique**, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 dhou alHijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés.

Les plis déposés, transmis ou reçus sous format papier ou postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP délivré par le Ministère de l'Equipement et de l'Eau, dans le domaine ci-après :

Secteur	Qualification	Classe
X. Signalisation et équipements de sécurité	X2 : Travaux de signalisation verticale et équipements de sécurité	1

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 4159/PA

STE « IMIK IMPORT »
S.A.R.L
DE 100.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL : 12, RUE SABRI BOUJEMAA 1ER ETAGE APT N° 6
CASABLANCA

- Au terme des Procès-verbaux de L'AGE de la société * IMIK IMPORT * S.A.R.L du 01/06/2025 enregistré Le 16/06/2025, les associés de ladite société ont décidé ce qui suit:

* La Cession de (300 Parts) dans la société par :

* Les Cédants : Mr BOULAHBAK SMAIL (150 Parts Sociales)

* Les Cédants : Mr BOULAHBAK MOUAD (100 Parts Sociales)

* Les Cédants : Mr BOULAHBAK ALI (50 Parts Sociales)

* Les Cessionnaires : Mr BOULAHBAK OMAR (100 Parts Sociales)

* Le Cessionnaire : Mr BOULAHBAK TARIK (200 Parts Sociales)

* La démission de Mr BOULAHBAK SMAIL et Mr BOULAHBAK TARIK de leurs fonctions de Co-Gérants dans la société « IMIK IMPORT » SARL

* La Nomination de Mr BOULAHBAK TARIK en tant que Gérant Unique de la société * IMIK IMPORT * S.A.R.L

* La Modification des articles 6, 8 et 17 des statuts

* La Mise à Jour des Statuts (suite aux différente modifications)

Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 23/06/2025 Sous N° 977455 dont R.C N° 418235/Casablanca.

POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE

N° 4160/PA

« Sté NORD ALLIANCE BTP SARL »
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 ,00 dh
Siège social: Lieu-dit "Tafrast omar hammou"- hay iguar azougagh – AL-HOCEIMA-

L'assemblée générale extraordinaire du 21/01/2025 de la société « NORD ALLIANCE BTP SARL » au capital de 10.000,00 dh dont le siège social est Lieu-dit -Tafrast omar hammou- hay iguar azougagh, Al-Hoceima a approuvé :

- Dissolution anticipée de la société NORD ALLIANCE BTP SARL.
- Nomination de M. EL JLALI Yassine Liquidateur de la société

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima le 23/04/2025 sous le N°116.

N° 4161/PA

Sté PESCADERIA PINCHI CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 15/05/2025 à Al-Hoceima, il a été constitué une société SARL AU dont les caractéristiques sont:

DENOMINATION : Sté PESCADERIA PINCHI S.A.R.L/AU

OBJET SOCIAL : - Marchand de poisson en détail.
- Marchand de fruits ou légumes frais en détail.
- Marchand de produits alimentaires générales en détail.

SIEGE SOCIAL: Garage sis au rez-de-chaussée hay oued el maleh commune Imzouren AL Hoceima

DUREE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : Cent mille dirhams (100.000,00 dh).

EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque exercice.

GERANCE : Mme. EL AISSATI Fatima.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'AL Hoceima sous le numéro du registre de commerce analytique N°6805.

N° 4162/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N° 23/2025/DGM

Le présent Appel d'Offre est réservé aux très petites Entreprises, petites et Moyennes Entreprises Nationales, jeunes entreprises innovantes, Coopératives et union de coopératives et aux auto entrepreneurs

Le 09/07/2025 à 10h00 il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestion comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifiie sur offres de prix n° 23/2025/DGM du 09/07/2025 , pour ACHAT DE FOURNITURES INFORMATIQUES POUR LES SERVICES CENTRAUX DE LA DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE (Préfecture d'arrondissement Hay Hassani)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent trente mille trente six dirhams TTC (330 036,00 dhs)

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Six Mille dhs (6 000,00dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www. marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article n°10 du règlement de consultation.

N° 4163/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna
Service des Affaires Administratives et Financières
Avis d'appel d'offres ouvert simplifié
Sur offres des prix N° 30/KS/2025

Le 09/07/2025 à 10 H, il sera procédé, au bureau du chef de service des affaires administratives et financière à la direction provinciale, sise à Boulevard Youssef Ibn Tachafine, El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N°30/KS/2025, répartie en Trois lots :

- Lot 1 : Etudes techniques et suivi des travaux de construction de Cinquante-quatre (54) salles de préscolaire aux écoles primaires relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;
- Lot 2 : Etude technique et suivi des travaux de construction du lycée collégial Oulad El Garne à la commune Oulad El Garne, province El Kelaa des Sraghna ;
- Lot 3 : Etude technique et suivi des travaux de construction de l'école primaire ACHAHID AHMED TOUGUI à la commune El Kelaa des Sraghna, province El Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publicsaccessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».

• L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
– Lot 1 : (160 200,00 DH) Cent soixante mille deux cent dirhams ;
– Lot 2 : (144 000,00 DH) Cent quarante-quatre mille dirhams ;
– Lot 3 : (116 400,00 DH) Cent seize mille quatre cent dirhams.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:
– Lot 1 : (3 000,00 DH) Trois mille dirhams ;
– Lot 2 : (2 600,00 DH) Deux Mille six cent dirhams ;
– Lot 3 : (2 200,00 DH) Deux Mille deux cent dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse « www.marchespublics.gov.ma ».

• Les certificats de qualification demandées :
– D14 : Calcul de structures pour bâtiments à tous usages ;
– D15 : Courant Foet et Courant Faible pour bâtiments à tous usages ;
– D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages ;
– D21 : Sécurité contre l'incendie dans les constructions.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 4164/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna
Service des Affaires Administratives et Financières
Avis d'appel d'offres ouvert simplifié
Sur offres des prix N° 31/KS/2025

Le 09/07/2025 à 11 H, il sera procédé, au bureau du chef de service des affaires administratives et financière à la direction provinciale, sise à Boulevard Youssef Ibn Tachafine, El Kelaa des Sraghnaà l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N°31/KS/2025, répartie en Trois lots :

- Lot 1 : Etudes géotechniques et contrôle de la qualité des matériaux des travaux de construction de Cinquante-quatre (54) salles de préscolaire aux écoles primaires relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;
- Lot 2 : Etudes géotechniques et contrôle de la qualité des matériaux des travaux de construction du lycée collégial Oulad El Garne à la commune Oulad El Garne, province El Kelaa des Sraghna ;
- Lot 3 : Etudes géotechniques et contrôle de la qualité des matériaux des travaux de construction de l'école primaire ACHAHID AHMED TOUGUI à la commune El Kelaa des Sraghna, province El Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».

• L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
– Lot 1 : (135 000,00 DH) Cent trente-cinq mille dirhams ;
– Lot 2 : (120 000,00 DH) Cent vingt mille dirhams ;
– Lot 3 : (116 400,00 DH) Cent seize mille quatre cent dirhams.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:
– Lot 1 : (2 600,00 DH) Deux Mille six cent dirhams ;
– Lot 2 : (2 400,00 DH) Deux Mille quatre cent dirhams ;
– Lot 3 : (2 200,00 DH) Deux Mille deux cent dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse « www.marchespublics.gov.ma ».

• Certificats demandés :
Les certificats de qualification délivré par le ministère de l'équipement, du transport et de la logistique dans:
- L'activité des études géotechniques : qualification E.G 1 ;
- L'activité du contrôle de qualité : qualification C.Q 1.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 4165/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, du préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna
Service des affaires administratives et financières
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DES PRIX N° 32/KS/2025

Le 22/07/2025 à 10 H, il sera procédé, dans la salle des réuniones de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, sise à Boulevard Youssef Ibn Tachafine, El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N° 32/KS/2025, en lot unique pour :

Travaux de construction de Huit (08) salles de préscolaire aux écoles primaires relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».

• L'estimation des coûts des travaux établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (1 624 800,00 DH) Un million six cent vingt-quatre mille huit cent dirhams.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (30 000,00 DH) Trente mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

• Les certificats de qualification et de classification demandés sont :
- Secteur : A (Constructions)
- Qualification : A 2 (Travaux courants en béton armé -maçonnerie pour bâtiment)
- Classe : 4

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 4166/PA

ARIEF CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE EL FIDA MERS SULTAN

Avis de report 2 de l'appel d'offres Ouvert international N° 01/E/25

Il est porté à la connaissance du public qu'il a été reporté à la date du 07 juillet 2025 à partir de 10 heures, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix ayant pour objet : l'Externalisation de la Gestion du service de restauration au profit des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles du Lycée qualifiant Mohamed V dépendant de la direction provinciale EL FIDA MERS SULTAN et relevant de l'ARIEF Casablanca - Settat.

Les autres éléments de l'avis publié en page 19 du journal Libération numéro 10528 paru le 04 juin 2025, restent inchangés.

N° 4168/PA

---

amee — الوكالة المغربية للنجاعة الطاقية — EN-SM-02-00-03

ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique

Avis rectificatif N° 01 de l'Appel d'Offres Ouvert National sur Offres de prix N° 17/2025/AMEE

RESERVE AUX TRES PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES INSTALLEES AUX MAROC Y COMPRIS LES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES, AUX COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET AUTO-ENTREPRENEURS

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N° 17/2025/AMEE relatif à l'acquisition de matériels et logiciels informatiques a été rectifié comme suit :

1- Report de la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis :

La Date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis est le 9 juillet 2025 à partir de 10 heures

Au lieu du 27 juin 2025 à partir de 10 heures.

2- Modifications apportées au niveau du CPS (voir CPS rectifié)

Article 41 : Clauses technique

Le reste sans changement.

N° 4167/PA

Le Wydad sommé de présenter un autre visage devant Al Aïn

Le Wydad affrontera, ce jeudi à partir de 20 heures au stade Audi à Washington, la formation émiratie d'Al Aïn, et ce pour le compte de la troisième journée du groupe G du Mondial FIFA des clubs qui se déroule actuellement aux Etats Unis d'Amérique.

Pour leur troisième sortie dans ce Mondial, les Rouges auront à cœur de signer leur première victoire après leurs deux défaites contre Manchester City (2-0) et Juventus de Turin (4-1). Sur le papier, il reste un match jouable pour le Wydad qui se présentera sans son coach Amine Benhachem, victime d'un accident de la circulation.

Si le WAC parviendrait à gagner ce match, ça ne sera que du bénéf' pour les Casablancais qui, en plus d'un pactole d'un peu plus de 9 millions de dollars déjà empoché, en cas de victoire sur Al Aïn, ils auront droit à une rallonge de 2 millions de dollars. Une somme qui devrait être d'un grand apport pour le club avant l'entame du nouvel exercice 2025-2026 où le club jouera sur trois tableaux : championnat local, Coupe du Trône et Coupe de la CAF.

Bref, le WAC est tenu de montrer un visage digne de son standing devant Al Aïn de Soufiane Rahimi, club auteur d'un parcours chaotique lors de ce Mondial avec deux lourdes défaites devant la Juve (6-0) et la Juve (5-0).

T.R

Résultats
FC Porto-Al Ahly : 4-4
Inter Miami-Palmeiras : 2-2
Auckland City-Boca Juniors : 1-1
Benfica-Bayern Munich : 0-1
Espérance Tunis-Chelsea : 0-3
Los Angeles FC-Flamengo : 1-1

Programme du jeudi
02h00 : Inter Milan-River Plate
02h00 : Urawa-Monterrey
20h00 : Juventus-Manchester Cuty
20h00 : Wydad-Al Aïn

"L'Equipe" encense Achraf Hakimi

Une nouvelle fois décisif, Achraf Hakimi a été l'un des grands artisans de la victoire du Paris Saint-Germain face à Seattle (2-0), lundi soir en Coupe du monde des clubs, décrochant au passage le trophée d'homme du match, écrit mardi le quotidien français "L'Equipe".

Le quotidien spécialisé n'a pas tari d'éloges sur la performance du latéral marocain, auteur du deuxième but parisien et omniprésent sur son couloir droit, faisant observer que "comme toujours, Hakimi n'a cessé de répéter les efforts sur son flanc droit, symbolisant à lui seul le dynamisme et la détermination du PSG". "Sa désignation comme homme du match vient récompenser sa prestation et surtout son but", écrit le journal, soulignant que le capitaine des Lions de l'Atlas disputait là son troisième match intégral dans la compétition.

À 26 ans, Hakimi, "l'un des meilleurs latéraux droit du monde, incarne désormais l'indispensable du collectif parisien", relève le quotidien dans un article de son envoyé spécial à Seattle, saluant l'abnégation du joueur marocain "malgré une fatigue visible, logique pour un joueur qui en était à son 65e match depuis le 1er juillet dernier".

Déjà l'un des piliers du sacre du PSG en Ligue 1, de la victoire en Coupe de France et décisif dans le parcours jusqu'au titre en Ligue des champions, Achraf Hakimi continue de briller sur la scène mondiale. "Sur le terrain, Hakimi, même lorsque les jambes semblent lourdes, son efficacité reste intacte", se félicite la publication, notant que "c'est sur une nouvelle projection (...) qu'il s'est retrouvé à la réception d'un centre de Bradley Barcola avant de contrôler et de tromper Stefan Frei d'une frappe du plat du pied pleine de sang-froid".

Au-delà du terrain, poursuit-il, Hakimi attire désormais le respect de ses pairs et l'admiration du public", conclut le quotidien spécialisé. Grâce à cette victoire, le PSG s'est qualifié pour les huitièmes de finale du Mondial des clubs, où il retrouvera l'Inter Miami, le club de son ancien coéquipier Lionel Messi.

Jorge Vilda : *La compétitivité, critère déterminant dans la sélection des joueuses*

La condition physique des joueuses et leur compétitivité au sein de leurs clubs furent les principaux critères ayant déterminé la sélection des joueuses qui prendront part à la Coupe d'Afrique des Nations féminine (Maroc 2024), a souligné, mardi à Salé, le sélectionneur national, Jorge Vilda.

Lors d'une Conférence de presse, tenue au Complexe Mohammed VI de football pour la présentation de la liste des joueuses retenues pour prendre part à cette édition de la CAN qui se déroulera du 5 au 26 juillet prochain, Vilda a indiqué que les joueuses sélectionnées seront à même d'apporter une réelle plus-value à l'équipe nationale et de l'aider à réaliser des résultats positifs.

Par ailleurs, le technicien espagnol a mis en avant l'évolution des sélections africaines au cours des dernières années, relevant que les joueuses, évoluant dans les plus grands championnats à travers le monde, disposent également d'une forte expérience dans les compétitions continentales.

Il a, en outre, fait savoir que la sélection marocaine est homogène et compétitive, notant que l'objectif lors de la CAN est de concrétiser le travail de fond entrepris depuis plusieurs années et d'aller le plus loin possible dans la compétition.

Vilda a, dans ce sens, relevé que les Lionnes de l'Atlas ont effectué des préparatifs durant quatre semaines, pour former un groupe cohérent, soulignant que les joueuses marocaines évoluent dans des championnats de haut niveau, notamment en France, en Espagne, en Belgique et en Arabie saoudite.

Ainsi, le sélectionneur national a assuré que les joueuses sont pleinement prêtes sur le plan physique pour aborder cette grande fête footballistique africaine.

Coupe du Trône de football
La finale RSB-OCS, ce dimanche à Fès

La finale de la Coupe du Trône de football 2023-2024, qui opposera la Renaissance sportive de Berkane à l'Olympic Safi, se jouera le dimanche 29 juin courant au Complexe Sportif de Fès, a annoncé, mardi, la Fédération Royale marocaine de football.

La RS Berkane s'est qualifiée pour la finale en s'imposant face au Moghreb Tétouan par 3 buts à 0, tandis que l'Olympic Safi a pris le meilleur sur l'Union Touarga sur le score de 1-0.

Le Raja Casablanca avait remporté la Coupe du Trône de football au titre de la saison sportive 2022-2023 aux dépens de l'AS FAR (2-1).

Coupe du Trône de basketball

L'AS Salé s'est qualifiée pour la finale de la Coupe du Trône de basketball (2024-2025), après sa victoire face au Maghreb Fès sur le score de 65-59, en demi-finale retour disputée mardi à la salle Bouazzaoui à Salé.

En demi-finale aller, samedi dernier à la salle 11 janvier de Fès, l'AS Salé s'était imposée (62-61).

L'AS Salé affrontera en finale le vainqueur de l'autre demie opposant l'Ittihad Tanger au FUS Rabat. La manche aller, disputée dimanche dernier à la salle Ziaten de Tanger, s'est soldée par une victoire du FUS Rabat (78-76). Quant au match retour, il devait se jouer mercredi à la Salle Ibn Yassine à Rabat (19h00).

Coupe d'excellence

Le Raja Casablanca a pris la 3ème place de la première édition de la Coupe d'excellence de football, en battant le Wydad Fès par 4 tirs au but à 2 (temps réglementaire 1-1), en match de classement disputé mardi au stade 18 novembre à Khémisset.

Le Raja Casablanca a ouvert le score par le biais d'Abdellah Azrour (79è), avant que le Wydad Fès n'égalise grâce à Mohamed Aanane (90è+9).

La finale de cette compétition, qui opposera l'Union Touarga à l'Olympique Dcheira, devait être disputée mercredi au stade municipal de Berrechid.

L'Union Touarga a poinçonné son billet pour la finale en battant le Wydad Fès par 1 but à 0, tandis que l'Olympique Dcheira s'est qualifié aux dépens du Raja Casablanca par 6 tirs au but à 5.

La Coupe d'excellence est une compétition officielle organisée sous l'égide de la Ligue nationale de football Professionnel (LNFP). Elle est ouverte aux clubs de Botola Pro D1 et D2 et vise, entre autres, l'intégration des joueurs (U23) dans l'effectif des équipes premières au même titre que la supervision des joueurs talentueux susceptibles d'être appelés au sein de l'équipe nationale olympique et des jeunes.

Saupoudrer de la roche pour combattre le changement climatique

Dans des champs de canne à sucre du Brésil comme des plantations de thé en Inde, de la roche broyée est saupoudrée afin de combattre le changement climatique.

Cette technique, la météorisation augmentée (ou ERW, en anglais), vise à accélérer le captage et le stockage naturels du dioxyde de carbone (CO_2), un gaz à effet de serre participant au réchauffement de la planète.

Un champ novateur qui pousse géants de la tech, compagnies aériennes et entreprises de la fast fashion à acheter des crédits carbone liés à ces projets pour compenser leurs émissions.

Cette technique s'appuie sur un processus géologique naturel, la météorisation, lorsque des roches se cassent sous l'effet de l'acide carbonique, formé par la dissolution dans l'eau du dioxyde de carbone.

Ce phénomène a lieu quand la pluie touche ces roches. Il permet d'éliminer le CO_2 de l'atmosphère ou du sol en le transformant en bicarbonate puis en calcaire.

La météorisation augmentée, elle, accélère ce processus: elle utilise des roches particulièrement efficaces dans ce domaine - comme le basalte - et finement broyées pour accroître la surface totale de contact avec le sol et l'air.

L'ERW est relativement novatrice, et la quantité exacte de CO_2 qu'elle peut éliminer de l'atmosphère reste incertaine.

D'après une étude américaine, le saupoudrage annuel de 50 tonnes de basalte sur un hectare pourrait éliminer en quatre ans jusqu'à 10,5 tonnes de CO_2.

Cependant, des chercheurs ont procédé à des mesures moins convaincantes dans des plantations de palmier à huile en Malaisie ou de canne à sucre en Australie. "Des analyses (...) montrent que l'on a surestimé le niveau et le rythme du captage" du CO_2, explique Paul Nelson, spécialiste de la météorisation augmentée à l'Université James-Cook, en Australie.

Le type de roche, sa taille, l'humidité et la température, mais aussi la nature du sol, influent sur la vitesse du captage.

Captage dont la mesure s'avère complexe: la technique habituelle repose sur les cations - des ions chargés positivement - libérés pendant la météorisation. Or, ceux-ci émergent quel que soit l'acide réagissant avec la roche. On peut donc mesurer des cations même en l'absence de captage du CO_2.

La météorisation augmentée "fonctionne" mais il faut la calibrer et la mesurer soigneusement, juge Wolfram Buss, spécialiste de l'élimination du CO_2 à l'Université nationale australienne.

"Pour être sûr de la quantité de dioxyde de carbone que l'on élimine vraiment, il faut davantage de financements

pour faire de la recherche fondamentale", lance-t-il.

En répandant cette roche, on augmente l'alcalinité du sol, bénéfique à la croissance des cultures et la présence de nutriments dans le sol.

De plus, le basalte est abondant dans la nature et peut être obtenu dans des carrières, ce qui réduit son coût.

D'après les experts, même si la roche réagit avec d'autres acides dans le sol et échoue à capter le dioxyde de carbone, elle est utile en ce qu'elle réduit l'acidification des rivières et des mers - un processus qui conduit naturellement à libérer du CO_2 dans l'atmosphère. Même si, note Paul Nelson, l'échelle de ce bénéfice reste incertaine.

La météorisation augmentée est généralement considérée comme sûre, puisqu'elle ne fait qu'accélérer un processus naturel. Toutefois, plusieurs types de roches permettant une météorisation rapide affichent de hauts niveaux de métaux lourds potentiellement toxiques.

Les personnes chargées du saupoudrage nécessitent un équipement de protection.

Surestimer le potentiel de captage du carbone comporte également un risque. Plusieurs projets vendent déjà des crédits carbone liés à la météorisation à des entreprises souhaitant compenser leurs émissions. Or, si le captage s'avère moindre que prévu, cela peut s'avérer contre-productif et conduire à une hausse des émissions de CO_2.

Des projets sont en cours en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine mais aussi en Asie.

Début 2025, un programme conduit au Brésil a annoncé avoir mis à disposition des crédits carbone vérifiés dans ce domaine, une première.

L'ERW est employée ou expérimentée dans des plantations de thé de Darjeeling, en Inde, mais aussi dans des cultures de soja et maïs aux Etats-Unis.

La startup Mati Carbon, qui oeuvre en Inde dans ce domaine, a remporté cette année un prix de 50 millions de dollars de la fondation XPRIZE pour des projets d'élimination du dioxyde de carbone.

En décembre, Google a dévoilé le plus important contrat alors jamais conclu en matière d'ERW, à travers l'achat de crédits carbone équivalents à 200.000 tonnes, rendus accessibles par la startup Terradot.

Le coût de la transaction n'a pas été divulgué, mais un autre accord entre Terradot et une entreprise représentant notamment l'enseigne H&M a vendu des crédits équivalents à 90.000 tonnes pour 27 millions de dollars.

Recettes

Poisson au four à la marocaine

Ingrédients :

Poisson de votre choix
1 Bouquet de persil et coriandre ciselé
3 gousses d'ail écrasées
Jus d'un citron et demi
3 Poivrons (vert, rouge ou jaune)
2 pommes de terre coupées en petits morceaux (rondelles ou cubes)
4 à 5 carottes épluchées et coupée en fines rondelles
3 Cuillères à soupe de sauce tomate ou tomate concentrée
Un demi verre d'huile d'olive
Un petit verre d'eau
Épices (poivre, cumin, paprikas, sel)

Préparations :

Préparer la charmoula (marinade marocaine) en mélangeant la coriandre et le persil ciselé, l'ail, les épices, 3 c.s d'huile d'olive, le jus de citron et sauce tomate.

Prendre le poisson vidé et lavé, faire quelques incisions dessus et en enduisant l'intérieur et l'extérieur avec la charmoula.

Dans un plat allant au four (tajine, cocotte en fonte ou plat en verre), disposer les rondelles de carottes en premier, le poisson par dessus et tout autour le reste des légumes. verser le reste de la charmoula sur le plat de sorte que tout les légumes s'imprègnent des saveur de la marinade, ajouter un petit verre d'eau, un filet d'huile d'olive.

Couvrir le plat, et mettre à cuire dans un four préchauffé à 180° / 200° pendant 45 minute. Piquer les légumes pour vérifier la cuisson. 5 à 10 minutes avant de le sortir du four, découvrir le plat pour laisser sécher et prendre un peu de couleur.

Des chercheurs ont produit du paracétamol à partir de déchets plastiques

Des chimistes ont réussi à synthétiser du paracétamol à partir de déchets plastiques grâce à une réaction impliquant des bactéries E. Coli, selon une étude publiée lundi, dont l'implication à grande échelle reste encore très incertaine.

Cette expérience "montre qu'il est possible de produire ce médicament essentiel à partir de déchets plastiques, via un processus qui ne pourrait pas fonctionner à partir d'une synthèse seulement chimique ou seulement biologique", résume cette étude publiée dans la revue scientifique Nature Chemistry et réalisée par des chercheurs de l'université écossaise d'Edimbourg.

Le paracétamol, utilisé contre la douleur et la fièvre, est l'un des médicaments les plus courants. Il est produit à base de dérivés du pétrole, le plus souvent par des sous-traitants basés en Asie, via des techniques très peu coûteuses mais assez polluantes.

Les auteurs de l'étude, financée entre autres par le laboratoire pharmaceutique AstraZeneca, ont procédé en plusieurs étapes.

Ils ont d'abord utilisé des composants d'une bouteille usagée en plastique PET (polytéréphtalate d'éthylène) pour induire une réaction chimique dans une souche de bactéries Escherichia coli (E. Coli).

A l'issue de cette première étape, les bactéries ont synthétisé une molécule, dite "PABA". Puis, en modifiant génétiquement les bactéries, les scientifiques leur ont permis de transformer cette molécule en paracétamol.

Les auteurs avancent que cette expérience ouvre la voie à de nouvelles techniques pour recycler les déchets à base de plastique. Reste que l'application à grande échelle n'a rien d'évident.

Il reste "plusieurs considérations pratiques" à résoudre pour aller au-delà de la seule "démonstration de faisabilité" faite par cette étude, écrivent plusieurs chercheurs n'ayant pas participé à l'étude dans un commentaire, également publié par Nature Chemistry.

Ils pointent que la réaction initiale ne produit qu'une quantité limitée de molécules PABA, ce qui "pourrait ne pas suffire à des applications industrielles".

Mais l'expérience est "prometteuse", admettent-ils, soulignant l'intérêt d'étudier des processus qui mélangent ainsi la biologie et des réactions chimiques artificielles.

L'étude a néanmoins suscité le scepticisme chez des organisations de défense de l'environnement.

"Depuis des années, il ne passe jamais quelques mois sans qu'on ait une nouvelle +bactérie mangeuse de plastique+", a ironisé auprès de l'AFP Melissa Valliant de l'ONG Beyond Plastic. "Ces découvertes n'atteignent jamais une échelle suffisante pour faire face au problème majeur que constitue la pollution aux plastiques".